



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
REUNION DU 27 JUILLET 2020
◆ ◆ ◆
COMPTE RENDU

L'An deux-mille-vingt, le 27 Juillet, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 21 juillet 2020, se sont réunis au CADRAN à Evreux, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h05, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président. M. Sylvain BOREGGIO, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

Mme AUGER Stéphanie, M BOREGGIO Sylvain, M BOUILLIE Jean-Luc jusqu'à 19h30, Mme COULONG Rosine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, Mme DURANTON Nicole, M ETTAZAOUI Driss, M GAVARD-GONGALLUD Nicolas, M GROIZELEAU Bruno, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LESEIGNEUR Diane, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, Mme REVEL Ketty, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M VEYRI Timour, M ERRAMMACH Youssef, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M ADIGUZEL Erkan, M ALBENQUE Roger, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, Mme BARILLER France jusqu'à 20h00, Mme BAYRAM Servane, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, M BOULANGER Jean-Christophe, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M BRULARD Thierry, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, M CARIOT Geoffrey, M CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M CHAUVIN Michel, M CHOKOMERT Patrice, M CLOMENIL Joel, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CORNE Laurent, M CRISTOBAL Florent, M DENIS Philippe, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M DULONDEL Michel, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, M GRIPPON Noel, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HEBERT Dominique, M HEROUARD Jean-Paul, M JARRY Jacky, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRANÇOIS Thierry, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEMOINE Aurélie, Mme LEMONNE Christine, Mme LEROUX Stéphanie, M LESELLIER Guy, M MAILLARD Jean-Marie, M MARQUAIS Raynald, M MOMPER Jean-Luc, M. MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M NORBLIN Raphael, M PATTYN Patrick, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, M PIERES Patrick, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Eveline, M ROUGER Guillaume, Mme SAUVE Dominique, Mme SAVEL Frédérique, M SCHALLER Didier, M SIMON Stéphane, M TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle, M VOLTOLINI Damien, M ZAYANI Abdé,

Monsieur SIMON Christophe suppléant(e) de Monsieur JUPILLE Pascal, Monsieur JOLY Olivier suppléant(e) de Monsieur ALLAIN Philippe, Madame DROUARD Evelyne suppléant(e) de Madame BOCAGE Sophie, Monsieur PINAULT Nicolas suppléant(e) de Monsieur CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, Madame LETHIAIS Patricia suppléant(e) de Monsieur DE LANGHE Christian, Madame CUEGNIET Monique suppléant(e) de Monsieur DI GIOVANNI Alain, Madame LEDANSEUR Martine suppléant(e) de Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur ANSELME Sébastien suppléant(e) de Monsieur SAULNIER Robin, Monsieur CAPILLON Jean-Pierre suppléant(e) de Monsieur SENKEWITCH Georges.

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Madame Françoise LUVINI a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Monsieur Emeric JEANNE a donné pouvoir à Monsieur Didier CRETOT, Madame Nathalie LAGOUGE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe BOULANGER, Monsieur Jean-Marie MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEUX, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Monsieur Alain NOGARÈDE, Madame Francine MARAGLIANO a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Monsieur Fernand BARRAL a donné pouvoir à Monsieur Hervé GILLES, Monsieur Philippe GUILLEN a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Madame Dominique SAUVE, Monsieur Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à

Madame H  l  ne LE GOFF, Madame Christiane MURCIA a donn   pouvoir    Monsieur Geoffrey CARIOT, Monsieur C  dric ROUSSEL a donn   pouvoir    Monsieur Arnaud MABIRE, Monsieur Didier DESSAINT a donn   pouvoir    Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Madame Patricia LEON a donn   pouvoir    Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD, Monsieur Rachid MAMMERI a donn   pouvoir    Monsieur Guy LEFRAND, Mme France BARILLER a donn   pouvoir    M. Jean-Pierre PAVON    compter de 20h00 (dossier 66), M. Jean-Luc BOUILLIE a donn   pouvoir    Mme Diane LESEIGNEUR    compter de 19H30 (dossier 53).

ABSENT NON REPR  SENT   :

Monsieur CONFAIS St  phane,

M. Guy LEFRAND

Mes chers coll  gues, le 16 juillet dernier, Claude B  HAR est d  c  d  . Nous le connaissions tous, il a   t   maire d'Aviron de 2008    2019. Il fut conseiller communautaire dans notre assembl   depuis 2008, vice-pr  sident de cette agglom  ration de 2008    2014, et conseiller d  partemental de 1998    2015. Aujourd'hui, en son honneur et    sa m  moire, je vous demande une minute de silence.

Une minute de silence est observ  e en hommage    Claude B  HAR.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie.

Mes chers coll  gues, nous avons ce soir 80 d  lib  rations, avec celle qui a   t   ajout  e jeudi soir ; il s'agit de la d  lib  ration 80 concernant le d  gr  vement de CFE ; 34 d  lib  rations concernent des d  signations (c'est le principe du d  but de mandature) dans diff  rents organismes, ainsi que la cr  ation de diverses commissions ; 46 autres d  lib  rations concernent essentiellement des subventions, il s'agit   galement de d  lib  rations budg  taires.

Nous sommes de nouveau dans cette salle du Cadran ; je remercie le Cadran et le Tangram qui nous accueillent, je remercie les techniciens d'  tre avec nous pour nous aider et nous accompagner    r  ussir nos   changes d  mocratiques. Mes chers coll  gues, lorsque vous souhaitez prendre la parole, un perchman est dans la salle, comme la derni  re fois. Merci d'  tre avec nous. Il vous suffit de lever la main ; notre ami perchman vous apportera le micro. Pour la bonne tenue des d  bats, je vous demande   galement de vous lever lorsque vous prendrez la parole, ce qui vous permettra de passer au niveau des cam  ras, et ce qui facilitera le travail des uns et des autres. Je vous en remercie par avance.

Bureau communautaire -   lection de deux conseillers communautaires membres du Bureau

M. Guy LEFRAND

Mes chers coll  gues, la premi  re d  lib  ration de notre conseil communautaire du 27 juillet appelle l'  lection d'un conseiller communautaire membre du Bureau. Vous le savez, nous avons vot   la possibilit   d'avoir huit conseillers communautaires. Nous vous proposons ce soir non pas d'en   lire deux, mais d'en   lire un ; il s'agit en l'occurrence de Raynald HAMEL, que tout le monde connait. C'est un pilier de notre collectivit   et il pourrait   tre charg  , si vous acceptez qu'il soit conseiller communautaire d  l  gu  , de la d  fense ext  rieure contre l'incendie, qui est un sujet majeur. (Nous avons souhait  , avec l'ensemble des   lus du Bureau, avoir un responsable de cette d  fense ext  rieure contre l'incendie). Il sera   galement charg   des travaux de voirie, afin d'accompagner Guy DOSSANG dans ce travail complexe. Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. ROUGER souhaite prendre la parole.

M. Guillaume ROUGER

Monsieur le Pr  sident,    l'occasion de cette premi  re d  lib  ration, je voudrais revenir en quelques mots sur la d  signation et l'  lection des vice-pr  sidents et d'une partie des membres du Bureau communautaire. Il n'a   chapp      personne, et de nombreux messages re  us de nos concitoyens en attestent   galement, qu'en termes de parit   nous n'avons pas totalement respect   cette ambition ; et quand je dis « pas totalement », c'est un euph  misme.

Avant de proc  der    cette nouvelle   lection d'un membre du Bureau, et je n'ai   videmment rien contre notre coll  gue, j'aimerais souligner qu'il est important que notre agglom  ration se ressaisisse de cette question de la parit  , extr  mement importante. C'est une question qui va au-del   m  me de notre assembl  . Quel message allons-nous adresser aux citoyennes, aux jeunes femmes, aux filles de notre agglom  ration alors qu'elle compte seulement deux femmes -que je salue- sur 15 postes ? Sans parler de quota, si nous avons seulement respect   la composition de notre assembl  , c'est-  -dire un tiers de femmes, nous aurions cinq vice-pr  sidentes d  sign  es au sein de l'ex  cutif de notre agglom  ration. Ce n'est pas un petit sujet ; je pense que nous devons y r  fl  chir.

Ma deuxième question porte sur le sujet des compétences et sur le contenu des délégations que vous avez données aux membres de votre Bureau, monsieur le Président. Quand on voit l'importance de la transition écologique dans le plan de relance nationale et européen, je voulais savoir si vous aviez prévu une délégation au titre du suivi des investissements et des fonds de ce plan de relance dédié à la transition écologique au sein de l'agglomération ; c'est un sujet d'importance. Merci beaucoup.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il ne vous a pas échappé que nous devons avoir deux conseillers communautaires délégués à vous proposer ; il se trouve que la deuxième personne, qui était une femme, n'a pas souhaité, pour des raisons personnelles, siéger au sein du Bureau communautaire. Évidemment, nous proposerons d'autres places à nos collègues femmes ; que l'on soit un homme ou une femme, on mérite de la même manière de travailler ici.

Pour la transition écologique, il existait déjà deux vice-présidents, l'un chargé de l'environnement, l'autre chargé notamment de la biodiversité et du grand cycle de l'eau.

Je ne vois pas d'autres candidatures ; nous allons donc procéder à l'élection. Je vais faire passer les deux urnes prévues. Je vous propose de procéder comme lors de la dernière élection, sans nommer les gens.

Pardon, certains me disent qu'il faut rappeler l'orthographe des noms : M. HAMEL... H.A.M.E.L.

M. Sylvain BOREGGIO

Ceux qui ont des pouvoirs n'oublient pas de voter pour leurs pouvoirs.

Une urne circule dans la salle pour que les conseillers puissent voter.

M. Guy LEFRAND

Tout le monde a voté ? Je propose à M. BERNARD et à M. ROYOUNX de procéder au dépouillement pendant que nous abordons la délibération suivante, où il y aura également un vote à bulletin secret. Si l'un d'entre vous souhaite être scrutateur à côté de l'un de nos deux vice-présidents, vous pouvez venir.

Le Conseil communautaire :

- **PROCÈDE**, à bulletins secrets, à l'élection du 5^{ème} Conseiller communautaire membre du Bureau communautaire :

Élection du 5^{ème} Conseiller communautaire membre du Bureau – 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées) 120

Nombre de bulletins blancs 19

Nombre de suffrages déclarés nuls 1

Nombre de suffrages exprimés 100

Majorité absolue 51

Nombre de voix obtenues par M. Raynald HAMEL 100

Raynald HAMEL a été proclamé 5^{ème} conseiller communautaire membre du Bureau et immédiatement installé.

Commission d'Appel d'Offres permanente – Composition - Adoption de son règlement intérieur

M. Guy LEFRAND

Pendant que M. BERNARD et M. ROYOUNX procèdent au dépouillement de la première délibération, je vous propose de passer à la deuxième délibération ; il s'agit de la composition et de l'adoption du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres permanente. Je vous rappelle que la dernière fois nous avons adopté le principe du vote. Il s'agit d'un scrutin de liste de dix noms sans panachage ni vote préférentiel ; en fonction du résultat obtenu, les premiers sont titulaires, les seconds suppléants, sachant qu'il faut élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Une seule liste a été réceptionnée dans les temps ; malgré tout, de manière à respecter les conditions du scrutin, je vous propose que l'élection se fasse à bulletin secret. Je vous propose de passer au vote.

Une urne circule dans la salle pour que les conseillers puissent voter.

M. Guy LEFRAND

Je propose à M. ALORY et à M. MABIRE de procéder au dépouillement. Si l'un d'entre vous veut être scrutateur, il est le bienvenu.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE**, dans le cadre de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres permanente, d'acter le résultat du scrutin de liste au plus fort reste :

Nombre enveloppes déposées : 121

Bulletins nuls : 2

Bulletins blancs : 12

Suffrages exprimés pour l'unique liste présentée : 107

qui désigne : **Titulaires**

M. Rémi PRIEZ
Mme Rosine COULONG
M. Guy DOSSANG
M. Raynald HAMEL
M. Michel DULONDEL

Suppléants

M. Alain NOGAREDE
M. Franck BERNARD
Mme Stéphanie AUGER
M. Sylvain BOREGGIO
M. Mohamed DERRAR

et **ADOPTE** le règlement intérieur de cette Commission d'Appel d'Offres permanente.

Commission Concession permanente – Composition - Adoption de son règlement intérieur

M. Guy LEFRAND

Pendant que le dépouillement se poursuit, je vous propose de passer à la troisième délibération qui concerne la Commission Concession permanente. La dernière fois, nous en avons prévu l'organisation ; c'est un scrutin de liste de dix noms sans panachage ni vote préférentiel. Il est proposé d'élire 5 titulaires et 5 suppléants.

Une seule liste a été réceptionnée dans les temps. Je vous propose, de la même manière, de procéder au vote à bulletin secret.

Une urne circule dans la salle pour que les conseillers puissent voter.

M. Guy LEFRAND

Tout le monde a voté ? Merci. Je demande aux membres du Bureau de venir.

Je propose à Mme COULONG et à M. DOSSANG de procéder au dépouillement. Si l'un d'entre vous veut être scrutateur, il est le bienvenu.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE**, dans le cadre de l'élection des membres de la Commission Concession permanente, d'acter le résultat du scrutin de liste au plus fort reste :

Nombre enveloppes déposées : 121

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 12

Suffrages exprimés pour l'unique liste présentée : 109

qui désigne : **Titulaires**

M. Bruno GROIZELEAU
Mme France BARILLER
M. Mohamed DERRAR
M. Raynald HAMEL
M. Sylvain BOREGGIO

Suppléants

M. Guy DOSSANG
M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD
M. Raphaël NORBLIN
M. Christophe ALORY
M. Daniel DOUARD

et **ADOPTE** le règlement intérieur de cette Commission Concession permanente.

Commission d'Appel d'Offres spéciale aménagement – Composition - Adoption de son Règlement intérieur

M. Guy LEFRAND

Je vous propose de passer à la dernière délibération par vote avec bulletin secret obligatoire ; il s'agit de la Commission d'Appel d'Offres aménagement. Là aussi, c'est un scrutin de liste de dix noms sans panachage ni vote préférentiel ; les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants seront élus en fonction de leur place sur la liste. Nous n'avons reçu qu'une seule liste.

Je vous propose de voter pour la Commission d'Appel d'Offres aménagement.

Une urne circule dans la salle pour que les conseillers puissent voter.

M. Guy LEFRAND

Tout le monde a voté ? Merci. Je demande aux membres du Bureau de venir.

Je propose à M. GROIZELEAU et à M. ETTAZAOUI de procéder au dépouillement. Si l'un d'entre vous veut être scrutateur, il est le bienvenu.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE**, dans le cadre de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres spéciale « Aménagement », d'acter le résultat du scrutin de liste à la plus forte moyenne :

Nombre enveloppes déposées : 120

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 8

Suffrages exprimés pour l'unique liste présentée : 112

qui désigne : **Titulaires**

Mme Stéphanie AUGER

M. Xavier HUBERT

M. Guy DOSSANG

M. Raynald HAMEL

M. Michel DULONDEL

Suppléants

Mme Carine BONNARD

M. Alain NOGAREDE

M. Franck BERNARD

M. Sylvain BOREGGIO

M. Mohamed DERRAR

et **ADOpte** le règlement intérieur de cette Commission d'Appel d'Offres spéciale aménagement.

SETOM - Désignation des représentants d'EPN (13 titulaires et 13 suppléants)

M. Guy LEFRAND

Nous continuons. À partir de maintenant, concernant les prochaines désignations, nous pouvons procéder par vote à main levée, sauf si l'une ou l'un d'entre vous réclame un vote à bulletin secret. Je propose la délibération suivante qui consiste à désigner les représentants d'EPN au sein du SETOM : 13 titulaires et 13 suppléants.

L'une ou l'un d'entre vous demande-t-il un vote à bulletin secret ? Personne, je vous en remercie.

J'ai reçu 13 candidatures de titulaires : Mme COULONG, M. NOGAREDE, M. GROIZELEAU, M. PICHOS, M. ERRAMMACH, M. CONFAIS Max, M. CHAPLAIS, M. HAMEL, Mme BROCHAND-DULAC, M. CRISTOBAL, M. CLOMENIL, M. TANGUY, Mme COLLIN.

J'ai reçu la candidature de 7 suppléants : M. ROYOUX, M. HUBERT, M. DOSSANG, Mme BANDELIER, M. BOSSUYT, M. ROUSSEL Emmanuel, M. ROUGER.

Il reste donc 6 places de suppléants. Y a-t-il des candidatures pour être suppléant au SETOM ? Oui : M. PIERES, M. ADIGUZEL, M. GILLES, Mme RIVIERE, Mme BAYRAM, Mme JAUPITRE. Merci beaucoup.

Je vous propose de voter à main levée.

Le Conseil communautaire :

- **PROCÈDE (moins 6 abstentions)** à la désignation des 13 représentants titulaires et 13 représentants suppléants d'EPN au sein du Comité syndical du SETOM. **Ont été désignés : 13 Titulaires**

Mme COULONG

M. NOGAREDE

M. GROIZELEAU

M. PICHOS

M. ERRAMMACH

M. CONFAIS Max

M. CHAPLAIS

M. HAMEL

Mme BROCHAND-DULAC

M. CRISTOBAL

M. CLOMENIL

M. TANGUY

Mme COLLIN

13 Suppléants

M. ROYOUX

M. HUBERT

M. DOSSANG

Mme BANDELIER

M. BOSSUYT
 M. ROUSSEL Emmanuel
 M. ROUGER
 M. PIERES
 M. ADIGUZEL
 M. GILLES
 Mme RIVIERE
 Mme BAYRAM
 Mme JAUPITRE

SPL TRANSURBAIN – Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie (9 élus à l'Assemblée générale dont 4 au Conseil d'administration)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante, mes chers collègues, appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein de la SPL TRANSURBAIN : 9 élus à l'Assemblée générale dont 4 au Conseil d'administration. J'ai reçu 9 candidatures, dont 4 au Conseil d'administration. Y a-t-il d'autres candidatures ? Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletin secret ? Je mets aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **PROCÉDE (moins 6 abstentions)** à la désignation de 9 membres à l'Assemblée générale et parmi ces neuf membres, de 4 représentants au Conseil d'administration de TRANSURBAIN. **Ont été désignés :**

Assemblée générale (9 membres)

M. DOUARD
 M. NORBLIN
 M. BOUILLIE
 M. ETTAZAOUI
 M. GILLES
 M. HAMEL
 Mme HAGUET-VOLCKAERT
 M. GRIPPON
 M. ROUGER

Conseil d'administration (4 parmi les 9 de l'AG)

M. DOUARD
 M. NORBLIN
 M. GILLES
 M. GRIPPON

Le Comptoir des loisirs (Office de Tourisme et de Commerce) - Composition du Comité de Direction (11 titulaires et 5 suppléants)

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant appelle la Composition du Comité de Direction du Comptoir des loisirs (Office de Tourisme et de Commerce), avec 11 titulaires et 5 suppléants, 7 membres titulaires socioprofessionnels et les 4 membres suppléants socioprofessionnels. Nous avons reçu 12 candidatures pour 11 postes de titulaires. À moins que l'un d'entre vous ne souhaite se retirer, nous allons voter à bulletin secret. Je précise que j'ai 12 candidatures, puisque Mme SAUVÉ a présenté sa candidature ; elle n'est pas sur le document qui vous est fourni parce qu'elle s'est présentée au-delà de la date limite que nous avons fixée. Malgré tout, elle a le droit de se présenter, même si cela complique le travail de nos agents des assemblées ; j'en suis désolé pour eux, mais je pense que nous ne pouvons pas refuser sa candidature. Afin de faciliter leur travail, M. BOREGGIO se désiste ; nous avons donc 11 candidatures de titulaires et 5 candidatures de suppléants. Merci M. BOREGGIO. Dans la mesure où nous avons le nombre exact, quelqu'un demande-t-il le vote à bulletin secret ?

Le Conseil communautaire :

- **PROCÉDE (moins 4 abstentions)** à la désignation des 11 membres titulaires et 5 membres suppléants élus d'EPN au Comité de Direction du Comptoir des Loisirs (OTC). **Ont été désignés :**

11 Titulaires :

M. PRIEZ
 Mme AUGER
 M. ROUSSEL
 M. GROIZELEAU
 M. MABIRE
 Mme PLAISANCE
 M. ZAYANI
 Mme PHILIPPE

Mme BONNARD

Mme COLLIN

Mme SAUVÉ

5 suppléants

Mme BEAUVILLARD

M. BRULARD

Mme BANDELIER

M. BOSSUYT

M. ROUGER

et **DÉSIGNE** les 7 membres titulaires socioprofessionnels et les 4 membres suppléants socioprofessionnels suivants :

7 membres titulaires

- Gîte de France de l'Eure : le Président ou son représentant
- UMIH : le Président ou son représentant
- Direction Culture EPN : le (la) Directeur (rice)
- Eure Tourisme : le Chargé de mission Loisirs Actifs
- Fédération de Randonnée Pédestre de l'Eure : le Référent territorial EPN
- Manège de Tilly : le Directeur ou son représentant
- Un commerçant de centre-ville : M. Romain CHASSEREZ des « Cycles Chasserez »

4 membres suppléants

- Fédération de pêche de l'Eure : le Directeur ou son représentant
- Les toques normandes (association de restaurateurs) : Le Restaurant Le Vieux Morsent
- Un commerçant hors centre-ville : M. El Mousaoui Hassan (quartier de la Madeleine)
- Association Tourisme et Handicap : Le Président ou son représentant.

Établissement public de coopération culturelle « Le Tangram » – Conseil d'administration – Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie (1 titulaire et 1 suppléant)

M. Guy LEFRAND

Nous en arrivons à la délibération numéro 8 : la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie (1 titulaire et 1 suppléant) pour le Tangram. J'ai reçu la candidature de M. Rémi PRIEZ comme titulaire, et de Mme Martine PHILIPPE, conseillère communautaire de Saint-Sébastien-de Morsent, comme suppléante. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je vais donc procéder au vote.

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** en qualité de représentants d'EPN au sein de l'EPIC « Le Tangram » :
Titulaire : M. Rémi PRIEZ
Suppléant : Mme Martine PHILIPPE

EPF Normandie – Conseil d'Administration – Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie (1 titulaire et 1 suppléant)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie (1 titulaire et 1 suppléant) à l'EPF Normandie. Vous savez qu'il est un support majeur pour le travail sur notre territoire. J'ai reçu la candidature de M. Xavier HUBERT comme titulaire et de Mme Stéphanie AUGER comme suppléante. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je vais donc procéder au vote.

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE (moins 2 abstentions)** en qualité de représentants d'EPN au sein du Conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier (EPF) Normandie :
Titulaire : M. Xavier HUBERT
Suppléant : Mme Stéphanie AUGER

Eure Aménagement Développement – EAD - Représentation d'Évreux Portes de Normandie – Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie (2 représentants au Conseil d'Administration et 1 titulaire et 1 suppléant à l'Assemblée Générale)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la représentation d'Évreux Portes de Normandie au sein d'Eure Aménagement Développement, dit EAD, avec 2 représentants au Conseil d'Administration et 1 titulaire et 1 suppléant à l'Assemblée Générale. Concernant le Conseil d'Administration, j'ai reçu les candidatures de Mme Stéphanie AUGER et de M. Arnaud MABIRE, et à l'Assemblée Générale, comme titulaire, M. Emmanuel ROUSSEL, et comme suppléant, M. Arnaud MABIRE. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je vais donc mettre aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE (moins 4 abstentions)** en qualité de représentants d'EPN à Eure Aménagement Développement (EAD) :

Conseil d'administration :

Mme Stéphanie AUGER
M. Arnaud MABIRE

Assemblée Générale :

Titulaire : M. Emmanuel ROUSSEL
Suppléant : M. Arnaud MABIRE

Société publique locale (SPL) pour les projets d'aménagement - Assemblée générale et Conseil d'administration – Désignation des représentants d'EPN (4 représentants)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'EPN au sein de la Société publique locale pour les projets d'aménagement.

J'ai reçu 4 candidatures, celles de Guy LEFRAND, Sylvain BOREGGIO, Xavier HUBERT et Stéphanie AUGER.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je vais donc mettre aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE (moins 11 abstentions)** en qualité de représentants d'EPN à l'Assemblée générale constitutive, à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de Société publique locale (SPL) pour les projets d'aménagement :

M. Guy LEFRAND

M. Sylvain BOREGGIO

M. Xavier HUBERT

Mme Stéphanie AUGER

Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes défavorisées (PDALPD) – Comité Responsable du Plan – Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie (1 titulaire et 1 suppléant)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'EPN au Comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées. Il s'agit de nommer un titulaire et un suppléant.

J'ai reçu la candidature de Mme Francine MARAGLIANO comme titulaire, et de M. Franck BERNARD comme suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je vais donc mettre aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE (moins 2 abstentions)** en qualité de représentants d'EPN au Comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) :

Titulaire : Mme Francine MARAGLIANO

Suppléant : M. Franck BERNARD

SAIEM – Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie - (1 titulaire et 1 suppléant)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein de la SAIEM. Il s'agit d'élire un titulaire et un suppléant au sein de l'Assemblée Générale, et un titulaire au sein du Conseil d'Administration.

J'ai reçu la candidature de Franck BERNARD comme titulaire au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration, et de M. ETTAZAOUI comme suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je vais donc mettre aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE (moins 2 abstentions)** en qualité de représentants d'EPN à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de la SAIEM :

Assemblée Générale

Titulaire : M. Franck BERNARD

Suppléant : M. ETTAZAOUI

Conseil d'Administration

Titulaire : M. Franck BERNARD

SILOGE – Assemblée générale et Conseil d'administration Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie - (1 titulaire et 1 suppléant)

M. Guy LEFRAND

La SILOGE ; cela se complique. Nous avons pour Évreux Portes de Normandie un titulaire et un suppléant possible. J'ai reçu au poste de titulaire la candidature de M. Franck BERNARD, et au poste de suppléant, deux candidatures : M. MORILLON et Mme BROCHAND-DULAC. M. MORILLON se désiste ; je l'en remercie.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je vais donc mettre aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE (moins 2 abstentions)** en qualité de représentants d'EPN à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de la SILOGE :

Assemblée générale

Titulaire : M. Franck BERNARD

Suppléant : Mme BROCHAND-DULAC

Conseil d'administration

Titulaire : M. Franck BERNARD

LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE – Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie - Assemblée générale (1 titulaire et 1 suppléant) et Conseil d'administration (1 titulaire)**M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE. J'ai reçu la candidature au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de M. Franck BERNARD en tant que titulaire, et de M. GAVARD-GONGALLUD comme suppléant au sein de l'Assemblée générale.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je vais donc mettre aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE (moins 2 abstentions)** en qualité de représentants d'EPN à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration du LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE :

Assemblée générale

Titulaire : M. Franck BERNARD

Suppléant : M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD

Conseil d'administration

Titulaire : M. Franck BERNARD

Agence pour le Développement Régional des Entreprises Sociales et Solidaires (ADRESS) Désignation du représentant d'EPN (1 représentant)**M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein de l'Agence pour le Développement Régional des Entreprises Sociales et Solidaires (ADRESS). J'ai reçu la candidature de M. Mohamed DERRAR.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, je vais donc mettre aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE (moins 2 abstentions)** en qualité de représentant d'EPN à l'Agence pour le Développement Régional des Entreprises Sociales et Solidaires (ADRESS) :

1 représentant : M. Mohamed DERRAR

Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion et de ses formations spécialisées Désignation des représentants d'EPN (1 titulaire et 1 suppléant)**M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein de la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion et de ses formations spécialisées. J'ai reçu la candidature comme titulaire de M. Mohamed DERRAR, et comme suppléant de M. Youssef ERRAMMACH.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE (moins 2 abstentions)** en qualité de représentants d'EPN à la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion et de ses formations spécialisées :

Titulaire : M. Mohamed DERRAR

Suppléant : M. Youssef ERRAMMACH

Association Régie des Quartiers - Conseil d'Administration - Désignation des représentants d'EPN (2 représentants)**M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein de l'Association de la Régie des Quartiers. J'ai reçu deux candidatures : M. Abdé ZAYANI et M. Driss ETTAZAOUI.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE (moins 11 abstentions)** en qualité de représentants d'EPN au Conseil d'administration de l'Association Régie des Quartiers :

M. Abdé ZAYANI

M. Driss ETTAZAOUI

Association Mission Locale Pays d'Évreux et Eure Sud - Conseil d'administration - Désignation des représentants d'EPN (2 titulaires et 2 suppléants)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein de l'Association Mission Locale Pays d'Évreux et Eure Sud, avec 2 postes de titulaires et 2 postes de suppléants.

J'ai reçu les candidatures de M. Claude ROYOUX et de M. Hervé GILLES comme titulaires, les candidatures de M. Sylvain BOREGGIO et de M. Didier CRETOT comme suppléants.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** en qualité de représentants d'EPN au Conseil d'administration de l'Association Mission Locale Pays d'Évreux et Eure Sud :

2 Titulaires :

M. Claude ROYOUX

M. Hervé GILLES

2 suppléants :

M. Sylvain BOREGGIO

M. Didier CRETOT

Association CURSUS Conseil d'administration - Désignation du représentant d'EPN (1 représentant au CA)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation du représentant d'Évreux Portes de Normandie au sein de l'Association CURSUS. J'ai reçu une candidature, celle de M. Mohamed DERRAR. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE (moins 4 abstentions)** en qualité de représentant d'EPN au Conseil d'administration de l'Association CURSUS :

1 représentant : M. Mohamed DERRAR

Association d'insertion ADS Emploi (structure d'insertion CCPN) - Conseil d'administration - Désignation du représentant d'EPN (1 représentant)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation du représentant d'Évreux Portes de Normandie au sein de l'Association d'insertion ADS Emploi. J'ai reçu la candidature de M. Max CONFAIS. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE (moins 4 abstentions)** en qualité de représentant d'EPN au Conseil d'administration de l'Association d'insertion ADS Emploi :

1 représentant : M. Max CONFAIS

CICERONE - Conseil d'administration - Désignation du représentant d'EPN (1 représentant)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation du représentant d'Évreux Portes de Normandie au sein du Conseil d'administration de CICERONE. J'ai reçu la candidature de M. DERRAR. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE (moins 8 abstentions)** en qualité de représentant d'EPN au Conseil d'administration de CICERONE :

1 représentant : M. Mohamed DERRAR

Association CIBC Emploi Conseil - Conseil d'administration - Désignation du représentant d'EPN (1 représentant)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation du représentant d'Évreux Portes de Normandie au sein du Conseil d'administration de CIBC Emploi Conseil. J'ai reçu la candidature de M. DERRAR. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE (moins 2 abstentions) en qualité de représentant d'EPN au Conseil d'administration de l'Association CIBC Emploi Conseil :**
1 représentant : M. Mohamed DERRAR

Agence Régionale de Santé - Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Eure-Seine - Conseil de surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre - Désignation des représentants d'EPN (1 pour le CH Eure Seine et 2 pour le Nouvel Hôpital de Navarre)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Eure-Seine et du Nouvel Hôpital de Navarre. Pour le Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Eure-Seine, j'ai reçu la candidature de M. Arnaud MABIRE. Pour le Conseil de surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre, j'ai reçu les candidatures de M. Hervé GILLES et de M. Thierry BRULARD.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE en qualité de représentants d'EPN au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Eure-Seine et au Conseil de surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre :**
Pour le Centre Hospitalier Eure-Seine - Conseil de surveillance
1 représentant : M. Arnaud MABIRE
Pour le Nouvel Hôpital de Navarre - Conseil de surveillance
2 représentants :
M. Hervé GILLES
M. Thierry BRULARD

Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA) - Composition - Désignation des cinq représentants d'EPN

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation de cinq représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein de la Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA). J'ai reçu les candidatures de M. Hervé GILLES, de M. Franck BERNARD, de M. Gérard ASMONTI, M. Arnaud MABIRE et de Mme Séverine GUESNET.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE en qualité de représentant d'EPN à la Commission intercommunale pour l'accessibilité :**
M. Hervé GILLES
M. Franck BERNARD
M. Gérard ASMONTI
M. Arnaud MABIRE
Mme Séverine GUESNET

Association ATMO (fusion Air Normand Haute et Basse-Normandie) - Collège des collectivités territoriales – Adhésion - Désignation des représentants d'EPN (1 titulaire et 1 suppléant) Convention

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante vise, d'une part, à voter l'adhésion à ATMO Normandie (fusion Air Normand Haute et Basse-Normandie) et de désigner nos représentants. J'ai reçu la candidature comme titulaire de M. Xavier HUBERT et comme suppléant de M. Christophe ALORY.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le Conseil communautaire :

- **ADHÈRE** à l'Association ATMO Normandie (fusion Air Normand Haute et Basse-Normandie) et **DÉSIGNE** en qualité de représentants d'EPN au Collège des collectivités territoriales de l'Association :
Titulaire : M. Xavier HUBERT
Suppléant : M. Christophe ALORY
-

Projet d'installation photovoltaïque au sol de Saint André de l'Eure - Comité de suivi - Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie (1 titulaire et 1 suppléant)**M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein du Comité de suivi du Projet d'installation photovoltaïque au sol de Saint-André de l'Eure.

Je vous précise, pour éviter toute interrogation, que M. Franck BERNARD est déjà membre de ce Comité de suivi au titre de son poste de maire de Saint-André, et que M. Xavier HUBERT, en charge de la compétence énergie, en est membre au titre du SIEGE. En conséquence, j'ai reçu deux candidatures ; celle de M. Christophe ALORY en tant que titulaire, et de M. Sylvain BOREGGIO en tant que suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ? M. Roger ALBENQUE est candidat en tant que suppléant. M. BOREGGIO, pour la deuxième fois de la soirée, se sacrifie, cette fois-ci au profit de M. Roger ALBENQUE.

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** en qualité de représentants d'EPN au Comité de suivi du projet d'installation photovoltaïque au sol de Saint-André de l'Eure :
Titulaire : M. Christophe ALORY
Suppléant : M. Roger ALBENQUE
-

Conservatoire d'espaces naturels de Normandie - Adhésion - Désignation des représentants d'EPN (1 titulaire et 1 suppléant)**M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein du Conservatoire d'espaces naturels de Normandie. Il est proposé, d'une part, d'adhérer au Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, pour la somme de 30 euros par an, et de désigner un titulaire et un suppléant au sein de ces instances de décision. J'ai reçu au poste de titulaire la candidature de M. Christophe ALORY et au poste de suppléante la candidature de Mme BROCHAND-DULAC.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le Conseil communautaire :

- **ADHÈRE** au Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Normandie et **DÉSIGNE** en qualité de représentants d'EPN :
Titulaire : M. Christophe ALORY
Suppléant : Mme BROCHAND-DULAC
-

Site Natura 2000 Vallée d'Eure - Comité de pilotage – Désignation des représentants d'EPN (1 titulaire et 1 suppléant)**M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein du Comité de pilotage du Site Natura 2000 Vallée d'Eure. J'ai reçu au poste de titulaire la candidature de M. Fabrice BOSSUYT et au poste de suppléant la candidature de M. Christophe ALORY.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** en qualité de représentants d'EPN au Comité de pilotage du Site Natura 2000 Vallée d'Eure :
Titulaire : M. Fabrice BOSSUYT
Suppléant : M. Christophe ALORY
-

Collèges et Lycées - Conseils d'administration - Représentation d'EPN

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein des Conseils d'administration des collèges et lycées. Sur le collège Henri Dunant, il y a un poste de titulaire, j'ai reçu trois candidatures : celle de M. Hervé GILLES, celle de M. Marc MORILLON et celle de M. Marc PERRIN. Je n'ai reçu aucune candidature pour le poste de suppléant. Ces trois candidats souhaitent-ils s'organiser ? M. Hervé GILLES se désiste. Je l'en remercie. Entre M. MORILLON et M. PERRIN, l'un d'entre vous deux accepterait-il d'être suppléant ? M. MORILLON, suppléant ? M. BOREGGIO et M. MORILLON font beaucoup d'efforts pour notre collectivité, nous les en remercions.

Nous avons donc pour Henri Dunant la candidature de M. Marc PERRIN comme titulaire et de M. Marc MORILLON comme suppléant.

Collège Politzer : titulaire, M. Claude ROYOUX, suppléant, Mme Lysiane BANDELIER. Même vote ?
Même vote.

Collège de Navarre : titulaire, M. Guy LESELLIER, suppléant, Mme Lysiane BANDELIER. Même vote ?
Même vote.

Collège Jean Rostand : titulaire M. Alain DI GIOVANNI, suppléant M. Noël GRIPPON. Même vote ?
Même vote.

Collège Jean Jaurès : titulaire M. Guy DOSSANG, suppléant M. Pascal JUPILLE. Même vote ?
Même vote.

Collège Paul Bert : titulaire M. Jean-Marie MAILLARD, suppléant Mme Eveline RIVIERE. Pas d'opposition ?

Collège Marcel Pagnol de Gravigny : titulaire : M. Patrice CHOKOMERT, suppléant : Mme Sophie BOCAGE. Même vote ?

Collège Les 7 Epis de Saint-André : titulaire : M. Sylvain BOREGGIO, suppléant : Mme Gabrielle BROCHAND-DULAC. Pas d'opposition ?

Collège Claude Monet d'Ezy s/Eure : titulaire, M. Sylvain BOREGGIO, suppléant, Mme Rosine COULONG. Même vote ?

Lycée Léopold Sedar Senghor : titulaire, M. Stéphane SIMON, suppléant, Mme Gabrielle BROCHAND-DULAC. Même vote ?

Lycée Aristide Briand : titulaire : M. Arnaud MABIRE, suppléant, M. Youssef ERRAMMACH. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Lycée Modeste Leroy : titulaire, M. Pascal JUPILLE, suppléant, M. Olivier RIGAL-ROY. Même vote.

Lycée Augustin Hébert : titulaire, Mme Stéphanie AUGER, suppléant, M. Jean-Luc BOUILLIE. Même vote. Merci, mes chers collègues pour votre efficacité.

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** en qualité de représentants d'EPN au sein des Conseils d'administration des Collèges et Lycées du territoire :

COLLÈGES

Collège Henri Dunant

1 titulaire : M. Marc PERRIN

1 suppléant : M. Marc MORILLON

Collège Georges Politzer

1 titulaire : M. Claude ROYOUX

1 suppléant : Mme Lysiane BANDELIER

Collège de Navarre

1 titulaire : M. Guy LESELLIER

1 suppléant : Mme Lysiane BANDELIER

Collège Jean Rostand

1 titulaire : M. Alain DI GIOVANNI

1 suppléant : M. Noël GRIPPON

Collège Jean Jaurès

1 titulaire : M. Guy DOSSANG

1 suppléant : M. Pascal JUPILLE

Collège Paul Bert**1 titulaire** : M. Jean-Marie MAILLARD**1 suppléant** : Mme Eveline RIVIERE**Collège Marcel Pagnol de Gravigny****1 titulaire** : M. Patrice CHOKOMERT**1 suppléant** : Mme Sophie BOCAGE**Collège Les 7 Epis de Saint-André****1 titulaire** : M. Sylvain BOREGGIO**1 suppléant** : Mme Gabrielle BROCHAND-DULAC**Collège Claude Monet d'Ezy s/Eure****1 titulaire** : M. Sylvain BOREGGIO**1 suppléant** : Mme Rosine COULONG**LYCÉES****Lycée Léopold Sedar Senghor****1 titulaire** : M. Stéphane SIMON**1 suppléant** : Mme Gabrielle BROCHAND-DULAC**Lycée Aristide Briand****Lycée général et technologique et Lycée professionnel****1 titulaire** : M. Arnaud MABIRE**1 suppléant** : M. Youssef ERRAMMACH**Lycée Modeste Leroy****1 titulaire** : M. Pascal JUPILLE**1 suppléant** : M. Olivier RIGAL-ROY**Lycée Augustin Hébert****1 titulaire** : Mme Stéphanie AUGER**1 suppléant** : M. Jean-Luc BOUILLIE**Petite enfance - Commission d'attribution des places en crèche – Actualisation de la composition****M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante appelle l'actualisation de la composition de la commission d'attribution des places en crèche. Il s'agit d'actualiser les membres de la commission d'attribution des places en crèche, une compétence qui a été reprise en 2018 par notre collectivité Évreux Portes de Normandie, avec la mairie de Saint-Sébastien à la place du SIVU LIBELLULE qui n'existe plus, et en ajoutant la Mairie de Saint-André de l'Eure. Les membres de la commission d'attribution seraient, si vous le votez ainsi : le Vice-Président d'EPN en charge de la petite enfance, le Maire d'Évreux ou son représentant, le Maire de Saint-Sébastien de Morsent ou son représentant (ex-territoire LIBELLULE), le Maire de Saint-André ou son représentant, le Président du SIVU CIGALE ou son représentant, le Président du SIVOM CAP Nord-Est ou son représentant, la conseillère communautaire en charge de l'accessibilité et du handicap.

Le Conseil communautaire :

- **ACTUALISE** ainsi qu'il suit la composition de la Commission d'attribution des places en crèche :
 - o Le Vice-Président d'EPN en charge de la petite enfance
 - o Le Maire d'Évreux ou son représentant
 - o Le Maire de Saint-Sébastien de Morsent ou son représentant (ex-territoire LIBELLULE)
 - o Le Maire de Saint-André ou son représentant
 - o Le Président du SIVU CIGALE ou son représentant
 - o Le Président du SIVOM CAP Nord-Est ou son représentant
 - o La conseillère communautaire en charge de l'accessibilité et du handicap

Commission consultative des usagers des services publics locaux (CCSPL) - Composition - Désignation des représentants d'EPN (4 élus/4 associations)

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'EPN (4 élus/4 associations) au sein de la Commission consultative des usagers des services publics locaux. Les élus proposés sont, comme lors de la précédente mandature, les vice-présidents en charge des domaines de compétence dont les rapports doivent être présentés en leur commission, en l'occurrence : le Vice-président en charge de l'Eau et de l'Assainissement, le Vice-président en charge des mobilités, le Vice-président en charge du traitement des déchets, le Vice-président en charge de la voirie/stationnement. Les représentants des 4 associations seraient le représentant de l'Union Fédérale des Consommateurs de l'Eure / Que Choisir, le représentant de Coordination Handicap Normandie, le représentant du Comité des Usagers des Transports et le représentant de l'Association Familiale d'Évreux.

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** en qualité de **représentants élus d'EPN au sein de la Commission consultative des usagers des services publics locaux (CCSPL) :**
 - *Le Vice-président en charge de l'Eau et de l'Assainissement*
 - *Le Vice-président en charge des mobilités*
 - *Le Vice-président en charge du traitement des déchets*
 - *Le Vice-président en charge de la voirie/stationnement*
 - et en qualité de **représentants des associations**, les 4 associations suivantes :
 - *Union Fédérale des Consommateurs de l'Eure / Que Choisir*
 - *Coordination Handicap Normandie*
 - *Comité des Usagers des Transports*
 - *L'Association Familiale d'Évreux*
-

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) - Composition

M. Guy LEFRAND

Cette délibération concerne la composition de la CLECT, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées. Cette commission s'est souvent réunie lors de la précédente mandature. Nous vous proposons que sa composition soit identique à celle du Conseil communautaire, ce qui permet à chacune et à chacun d'y être représenté, et ainsi d'assurer la meilleure transparence possible.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** que la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est identique à celle du Conseil communautaire
-

Commissions communautaires Création et composition

M. Guy LEFRAND

Cette délibération permet la création et la composition des commissions communautaires. Je vous propose, en accord avec le Bureau communautaire, de reconduire à l'identique le nombre de commissions, c'est-à-dire 5 commissions, ainsi que la répartition des compétences au sein de ces commissions.

Je vous propose également, en accord avec le Bureau communautaire, de reconduire l'ouverture de ces commissions à 3 conseillers municipaux ; c'est une demande importante des maires et de leurs prédécesseurs, afin que chaque commune, notamment les 68 communes qui sont représentées par un seul conseiller communautaire, puisse avoir un élu par commission : le conseiller titulaire, le conseiller suppléant, 3 conseillers municipaux. Cela permettrait d'être 5 par commune. Vous gérerez ensuite entre vous au sein de votre commune, l'idée étant de partager la possibilité d'avoir une information. Ce qui a été demandé est que le même élu siège toujours au sein de la même commission dans chaque commune, de façon à ce qu'il y ait un suivi, au niveau de la voirie, par exemple. Cela a bien fonctionné lors de la précédente mandature.

Une autre nouveauté vous est proposée : que les dossiers des commissions vous soient envoyés par mail, que cela devienne la règle. C'est un sujet important : on parle de transition écologique, de développement durable. Je vous propose que la règle soit l'envoi par mail des dossiers des commissions, sauf pour les personnes qui demanderaient spécifiquement à recevoir des dossiers papier. Est-ce que tout cela vous agréé ? Pas d'opposition sur le principe ? Le principe est le développement durable, sans créer de fracture numérique au sein de notre collectivité.

Je précise que dans ce cadre, EPN a prévu l'acquisition de tablettes pour les conseillers communautaires titulaires qui n'en seraient pas équipés ; ils pourront ainsi télécharger tous les documents. Si vous souhaitiez des tablettes supplémentaires, faites-nous-en part.

Tout cela est le fruit du travail de la mandature précédente : harmoniser le fonctionnement démocratique dans chacune de nos communes.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** la création des 5 commissions communautaires ci-après :

Commission 1 : ATTRACTIVITÉ

Attractivité économique – Tourisme - Enseignement supérieur & Recherche - Développement des usages numériques – Aménagement du territoire – Mobilités – Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie – Lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air

Commission 2 : EAU

Eau et assainissement – Grand Cycle de l'Eau – Biodiversité

Commission 3 : ÉQUILIBRE TERRITORIAL

Équilibre territorial et social de l'habitat - Politique de la ville — CISPD - Cohésion sociale – Emploi – Petite enfance – Accueil des gens du voyage – Fourrière animale

Commission 4 : VOIRIE/GESTION DES DÉCHETS

Voirie – Stationnement - Gestion des déchets - Propreté

Commission 5 : FINANCES

Finances – Grand équipements

et **ADOpte** les règles de fonctionnement de ces commissions, lesquelles seront intégrées dans le futur règlement intérieur du Conseil communautaire.

Partenariat EPN/Pôle de compétitivité Cosmetic Valley - Subvention de fonctionnement 2020

M. Guy LEFRAND

Je vais enfin pouvoir me taire, et donner la parole à Stéphanie AUGER, pour la délibération N° 35.

Mme Stéphanie AUGER

Merci Président. Bonsoir, chers collègues. Cette délibération concerne une subvention de fonctionnement sur le partenariat avec le Pôle de compétitivité Cosmetic Valley. C'est un partenariat récurrent. Je rappelle que ce pôle est considéré comme le premier écosystème mondial sur la cosmétique et la parfumerie. Le territoire d'EPN compte une dizaine de membres, comme BIOGALENYS, SDPP, SENSORYS, PRAXENS et l'IUT d'Évreux. Le pôle de compétitivité vise à construire une image de marque « made in France » propre au secteur cosmétique national et la vendre à l'international. La Cosmetic Valley a identifié sur le territoire normand un domaine d'excellence stratégique territorial (DEST) « sécurité et innocuité des produits ». Le centre de sécurité sanitaire est basé à Évreux. Vous avez un rappel du cadre de partenariat 2017, 2018, 2019, ainsi que les actions que nous envisageons en 2020.

Nous vous demandons de valider une subvention du même montant qu'en 2019, soit 15 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Des demandes de prise de parole ?

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au pôle de compétitivité Cosmetic Valley, au titre de l'année 2020.

Partenariat EPN Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie – Subvention 2020

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit du renouvellement de notre partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie. Nous souhaitons développer les actions en faveur du développement économique et de préciser les objectifs, l'étendue et les modalités de leur partenariat dans le cadre d'une convention.

Le projet de partenariat proposé exprime la volonté des deux structures d'unir leurs actions à la fois pour la création d'un environnement favorable (écosystème favorable) pour les entreprises, mais aussi pour le déploiement d'une offre d'accompagnement des entreprises, des entrepreneurs et des porteurs de projets. Vous avez dans la délibération les objectifs principaux, le programme et les actions, qui sont divisées en 5 groupes. Vous avez reçu par mail le bilan des partenariats 2019, pour pouvoir comparer. Nous demandons la même subvention qu'en 2019, c'est-à-dire 40 000 €.

M. Guy LEFRAND

Pas de demandes de prise de parole ?

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie au titre de l'année 2020.

Partenariat EPN Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Subvention 2020**M. Guy LEFRAND**

Délibération suivante, Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Même chose pour la CMA ; une politique locale de commerce et de soutien aux activités locales plutôt commerciales d'intérêt communautaire. C'est un partenariat que nous avons initié avec la CMA, en accentuant leur présence conjointe auprès des entreprises artisanales/TPE afin de travailler à la pérennité des entreprises existantes, créées ou reprises.

La délibération présente les axes et les actions proposées ; le montant est le même qu'en 2019, à savoir 15 000 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote, mes chers collègues ? Même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat au titre de l'année 2020

SAMINOX - Convention fonds friches EPN/EPFN - Avenant numéro 1**Mme Stéphanie AUGER**

Nous sommes propriétaires de plusieurs terrains sur le parc d'activités des Suresettes ; EPN a l'optique de proposer une offre foncière, notamment sur le site de SAMINOX. Dans cette perspective, une convention a été établie avec EPFN en octobre 2019, afin de mener les études et travaux de dépollution et démolition du site, ce qui a été fait. Les résultats imposent la mise en œuvre des dispositions de protection conséquentes. Il a été mis en évidence la présence dans le bâtiment de 2 400 m² de trois matériaux identiques et amiantés. Il a donc été estimé un coût de désamiantage de 800 000 € et un avenant est nécessaire, la délibération initiale ne comportant pas le prix des travaux. Il s'agit d'une enveloppe maximale. Je rappelle qu'elle est prise en charge à 75 % par l'EPFN et la Région et à 25 % par EPN.

M. Guy LEFRAND

Merci. Des remarques, des observations, des questions ? Non.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n° 1 à passer à la convention d'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie sur la friche du site Saminox située à Normanville section C n°334, 335, 336 et 371, portant à 800 000 € HT le coût global de l'opération de démolition et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant numéro 1 et tous les actes y afférents.

M. Guy LEFRAND

Merci, Mme AUGER. Nous passons la parole à M. MABIRE, pour quelques demandes de subventions.

Soutien au campus d'Évreux de l'Université de Rouen - Solde - Subvention 2020**M. Arnaud MABIRE**

Merci Président. Bonsoir à toutes et à tous. La première délibération concerne un soutien au campus d'Évreux de l'Université de Rouen ; il s'agit du solde de la subvention 2020. Le campus d'Évreux regroupe désormais l'IUT d'Évreux, une antenne des UFR Santé et de Sciences, l'INSPE, répartis sur les sites de Tilly et de Navarre ainsi qu'une école universitaire d'audioprothèse sur le site de La Musse, ouverte l'année dernière. Comme vous pouvez le voir sur le document, l'offre de formation du campus d'Évreux s'est modifiée depuis 2015. Afin de soutenir le développement de la formation universitaire locale, EPN et l'Université de Rouen ont conclu, à l'automne 2015, un partenariat pluriannuel courant sur les années 2015 à 2019. Ce partenariat intègre :

- Des objectifs partagés, déclinés annuellement en actions évaluables,
- Des modalités de soutien mutuel comprenant :
 - ✓ une subvention à hauteur d'un montant annuel de 230 000 € ;
 - ✓ la mise à disposition de quatre agents dont le salaire est remboursé par l'université.

En 2020, pour soutenir et faciliter l'installation pérenne du nouveau campus ébroïcien, il est proposé de prolonger ce partenariat par un avenant annuel, fixant les nouvelles actions et modalités de financement.

Je vous propose de verser le solde de cette subvention, c'est-à-dire 91 600 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Des remarques, des questions ? M. ROUGER.

M. Guillaume ROUGER

Une précision dans la délibération qui dit que trois nouvelles formations sont prévues à la rentrée prochaine. Sont-elles confirmées ?

M. Arnaud MABIRE

Jusqu'à maintenant, oui. Je n'ai pas reçu d'avis contraire, bien que la rentrée universitaire soit un peu compliquée.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'autres demandes de prise de parole ?

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 91 600 € à l'Université de Rouen Normandie au titre du Soutien 2020 au campus d'Évreux.

Soutien aux structures locales de transfert technologique - Solde - Subventions 2020

M. Arnaud MABIRE

Il s'agit du soutien aux structures locales de transfert technologique. Les structures locales de transfert technologique sont un maillon essentiel entre la recherche fondamentale et les entreprises. Elles permettent aux porteurs de projet de bénéficier de hautes technologies et de savoir-faire que l'on n'aurait pas les moyens de financer dans une entreprise.

Nous avons sur le territoire deux plateformes technologiques :

- La N2S spécialisée dans la sécurité sanitaire ;
- PRAXENS, spécialisée dans le domaine des produits alimentaires et cosmétiques sans conservateurs.

Ces centres de transfert de technologie sont régulièrement labellisés par le ministère de la Recherche. Pour 2020-2022, une nouvelle labellisation a été donnée par le ministère.

Je vous propose de soutenir ces deux plateformes, avec un montant de fonctionnement de 27 000 € et un montant d'investissement de 4 000 €, dont la moitié leur a été versée en début d'année.

Etes-vous d'accord pour verser à N2S et à PRAXENS un montant de 13 500 € en fonctionnement et de 2 000 € en investissement ?

M. Guy LEFRAND

Pas d'opposition, pas d'abstention ?

Le Conseil communautaire :

- **RENOUVELLE** l'engagement d'un partenariat trisannuel aux côtés de PRAXENS et de la PFT N2S (structures locales de transfert technologique) et **ATTRIBUE** une subvention complémentaire de 5 500 € en fonctionnement à N2S et une subvention complémentaire de 8 000 € en fonctionnement et 2 000 € en investissement à PRAXENS.

Soutien aux instances locales de la recherche - Solde - Subventions 2020

M. Arnaud MABIRE

Nous avons sur le campus d'Évreux quatre laboratoires, dont deux sont spécialisés dans la sécurité sanitaire, un dans le domaine de la santé, et un dernier dans le domaine numérique. Cela représente une soixantaine de chercheurs, dont une vingtaine de doctorants.

Un partenariat pluriannuel a été établi entre les laboratoires et EPN ; il s'est achevé en 2019. Je vous propose un avenant pour 2020, afin de soutenir les laboratoires, selon les mêmes modalités qu'en 2019, c'est-à-dire 43 000 € de fonctionnement (le document présente la répartition entre les quatre laboratoires), et 21 000 en investissement. La moitié a été versée en début d'année. Je vous demande votre accord pour verser l'autre moitié.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention complémentaire à l'Université de Rouen au titre des laboratoires de recherche, d'un montant de 21 500 € en fonctionnement et de 10 500 € en investissement.

Partenariat EPN/Cluster Polepharma - Subvention de fonctionnement 2020

M. Arnaud MABIRE

Il s'agit d'un partenariat avec le cluster Polepharma. Créée en juin 2002, l'association Polepharma est un cluster d'entreprises pharmaceutiques, implanté sur les régions Normandie - Centre-Val de Loire- Île-de-France. Le Cluster Polepharma a pour rôle de stimuler le développement économique et industriel des acteurs de la première filière pharmaceutique française par des actions favorisant la compétitivité, l'innovation et le dynamisme du réseau. Il faut savoir que 53 % des médicaments produits en France le sont sur les territoires que je viens de citer. Cela représente pour la Normandie 20 000 emplois, dont 9 500 en direct ; cela représente 1 500 emplois sur notre territoire.

Au printemps 2017, l'agglomération d'Évreux Portes de Normandie et le cluster Polepharma ont conclu un partenariat pour trois années visant les objectifs suivants :

- Renforcer l'identité, le positionnement et l'attractivité d'Évreux Portes de Normandie comme « Terre de pharmaceutique » dans le paysage normand et national ;
- Anticiper les mutations de la filière pharmaceutique ;
- Favoriser l'emploi et la formation dans la filière locale.

Polepharma nous a aidés à bâtir le master Bioproductions, master unique en France sur la fabrication en milieu stérile.

La délibération liste les objectifs 2020, notamment :

- Organisation d'un séminaire sectoriel ;
- Organisation de la 2ème édition du congrès Biotesting ; c'est un événement de niveau international. De nombreux chercheurs sont venus à Évreux l'année dernière.

Il est proposé d'octroyer au cluster Polepharma, au titre de l'année 2020, une subvention en fonctionnement d'un montant de 50 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Des remarques, des observations ?

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 50 000 € au Cluster Polepharma au titre de l'année 2020.

Soutien aux investissements de l'IUT d'Évreux - Halle pharmaceutique - Subvention 2020

M. Arnaud MABIRE

Comme nous venons de le voir, EPN est situé dans un bassin européen de production pharmaceutique, avec 1 700 emplois directs sur le territoire.

Le campus Évreux a ouvert en 2019 à l'IUT, un nouveau parcours de Master 2 Industrialisation en Biotechnologies, dans la mention Sciences du Médicament. Ce parcours forme des professionnels spécialisés en biosécurité et production de formes de produits stériles.

L'Université de Rouen sollicite le soutien d'Évreux Portes de Normandie pour mener à bien un programme d'adaptation de son plateau technique de pharmacie industrielle. Ce matériel, dédié à la stérilisation, a une durée de vie de 10 ans et pourra profiter aux étudiants des formations actuelles (master 1 et 2), mais aussi aux étudiants en génie biologique de l'IUT.

À ce titre, EPN a déjà attribué en 2019, à l'Université, une subvention d'investissement d'un montant de 30 000 €. Il est proposé d'octroyer à l'Université, pour la deuxième année une subvention d'investissement d'un montant de 30 000 euros, afin de moderniser la halle pharmaceutique.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** à l'IUT d'Évreux pour l'adaptation de la Halle pharmaceutique, une subvention d'investissement de 30 000 € au titre de l'année 2020.

Journée des formations supérieures - Subvention de fonctionnement BEF Evreux Vernon

M. Arnaud MABIRE

Maintenant que nous avons démontré que nous avons un campus et un très bon outil, il faut recruter de jeunes étudiants.

Le Bassin Éducation Formation Evreux-Verneuil (BEF) regroupe tous les établissements d'enseignement du premier et du second degré sur la zone Evreux-Verneuil. Le BEF et le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) organisent le 01 décembre 2020 une Journée des formations supérieures à destination des élèves de première et de terminale des lycées publics et privés eurois. Pour cette journée, il nous est demandé un soutien financier de 4 000 €.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 4 000 € au Lycée Léopold Sedar Senghor coordinateur du Bassin Éducation Formation Evreux Verneuil, pour l'organisation de l'édition 2020 de la journée des formations supérieures.

Organisation de la fête de la science 2020 Partenariat EPN / Maison de l'enfant et des découvertes / IUT d'Évreux – Subvention**M. Arnaud MABIRE**

Il s'agit d'intéresser à la science les jeunes collégiens et les élèves des écoles primaires. EPN organise depuis de nombreuses années la Fête de la Science, une manifestation nationale, sous l'égide du Ministère de l'Enseignement Supérieur. Cela va être compliqué cette année en raison du Covid, mais la Maison de l'Enfant (MED) porteuse du projet propose différentes solutions à quelques porteurs de projet dans la Maison de l'Enfant et dans les collèges eux-mêmes. Il y aura également l'installation d'un studio Web TV pour faire des micros-trottoirs, et des choses en distanciel ; en effet, il sera difficile de faire déplacer des bus de collégiens dans les établissements.

Comme tous les ans, je vous propose d'aider cette manifestation par une subvention de 7 000 €.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 7 000 € à la Maison de l'Enfant et des Découvertes pour l'organisation de la fête de la science 2020.

M. Guy LEFRAND

Nous passons aux délibérations concernant le tourisme ; Rémi PRIEZ.

Le Comptoir des loisirs (Office de Tourisme et de Commerce) - Solde subvention de fonctionnement 2020**M. Rémi PRIEZ**

Bonsoir, chers collègues. La première délibération concerne la subvention de fonctionnement pour le Comptoir des loisirs, notre Office de Tourisme et de Commerce. Un premier versement de 315 000 € a été opéré en décembre 2019. Je vous propose le versement du solde, d'un montant de 301 000 € pour l'année 2020. À noter une baisse de 16 000 € par rapport à la subvention 2019, même si cette année sera difficile pour le tourisme, puisque les recettes en terme de commercialisation, de taxe de séjour et de ventes de produits dérivés seront moindres.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. ROUGER.

M. Guillaume ROUGER

La délibération de ce soir porte sur la subvention pour le Comptoir des loisirs. Je crois que personne ne conteste l'importance de défendre notre territoire et le tourisme, surtout par les temps qui courent et avec la crise qui nous frappe. Cependant, nous avons à nous prononcer sur des sommes très conséquentes ; nous sommes tous conscients de l'importance d'octroyer de l'argent public à bon escient. Ici, près de 64 % du budget est financé par EPN (1 M€ pour le Comptoir des loisirs) ; vous avez donné dans les annexes le plan d'action 2020, il est assez sommaire, et nous avons du mal à comprendre comment ce million d'euros va être dépensé. Les actions listées sont :

- Les Brèves du Comptoir : un papier chaque trimestre ;
- La communication sur les réseaux sociaux ;
- La gestion de la boutique et du démarchage commercial ;

Les animations pour l'exercice 2020 sont quasiment toutes annulées ou reportées, en raison de la crise sanitaire. J'imagine que ce que je viens de lister ne coûte pas 1 M€ et qu'il y aura d'autres actions qui coûtent de l'argent. Pouvez-vous nous le préciser ?

M. Rémi PRIEZ

Je ne sais pas si je vais pouvoir tout vous détailler maintenant, parce que je n'ai pas les documents, mais nous avons près de 600 000 € de charges de personnel ; le bâtiment qui héberge le Comptoir des loisirs appartenant à l'agglomération, nous avons un loyer vis-à-vis de l'agglomération. Nous avons également des fluides, l'achat de produits boutique et ce que nous payons pour la commercialisation des produits. Si vous le souhaitez, nous vous ferons parvenir un document plus détaillé, sachant que nous avons revu beaucoup d'actions à la baisse (annulées ou reportées). Cette année sera une édition très difficile ; aucune commercialisation, parce que toutes les actions que nous avons avec les autocaristes sont annulées. Nous espérons que la vente en boutique va redémarrer ; cela va un peu mieux. La taxe de séjour sera fortement impactée, les hôtels ayant été fermés.

Je rappelle que 80 % des nuitées d'hôtel sont du tourisme d'affaires ; d'après les hôteliers, les réservations ont beaucoup de mal à repartir. Nous espérons qu'après les vacances, nous aurons un retour à l'ancienne, avec des nuitées qui vont revenir, mais l'avenir reste incertain. Ce sera une année déficitaire pour l'Office de tourisme ; nous espérons rester dans le cadre des 5 % pour ne pas être mis sous tutelle (telle est la loi). Nous faisons en sorte de trouver des solutions, avec la Région, avec le Département, et de trouver un peu de cash. Nous vous ferons parvenir, sans problème, M. ROUGER, le détail de ce budget. Je précise que nous travaillons ici dans un EPIC, mais que si nous étions en régie, cela représenterait aussi une certaine somme, que l'on ne verrait pas, car elle serait dans le budget général.

M. Guy LEFRAND

Si vous le permettez, je préciserai que depuis deux ans la subvention allouée est en baisse, justement parce que l'Office du tourisme et du commerce a su trouver des subventions par ailleurs ; nous avons instauré la taxe de séjour, qui nous a permis de baisser les subventions payées par l'agglomération, c'est-à-dire payées par les habitants. De la même manière, il y a eu davantage de recettes sur les goodies et dans la boutique ; de la même manière, il y a eu un travail partenarial plus important avec le privé ; je ne peux donc que me féliciter du travail réalisé par le Comptoir des loisirs, et je dirai que c'est justement en période de crise qu'il fait accentuer le travail sur le tourisme. On le voit bien en ville, les commerçants nous le disent ; il n'y a jamais eu autant de touristes en ville, notamment beaucoup de Franciliens, et beaucoup d'habitants de Belgique et des Pays-Bas. C'est lié aussi au travail fourni par le Comptoir des loisirs, c'est justement en période difficile qu'il ne faut pas baisser ce type de budget. Je remercie l'Office de tourisme pour son travail : le fait d'accepter une baisse régulière des subventions en allant chercher de l'argent ailleurs. On aimerait que tout le monde en fasse autant.

M. Michel DULONDEL

Je veux juste dire que la ville d'Évreux a fait l'objet d'un reportage sur France 3, qui a vanté son attractivité.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE (moins 2 abstentions) une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 301 000 € au Comptoir des Loisirs (EPIC Office de Tourisme et de Commerce Évreux Portes de Normandie) au titre de l'année 2020, portant ainsi le montant global du soutien à 616 000 € et AUTORISE le Président ou son représentant à SIGNER l'avenant afférent ainsi que tout document à intervenir dans ce cadre.**

Rallye plaines et vallées - Subvention 2020

M. Guy LEFRAND

Rallye plaines et vallées, M. PRIEZ.

M. Rémi PRIEZ

Juste avant, je voudrais compléter en disant que c'est pour cela que nous travaillons parallèlement sur des dossiers d'hébergement, sur les projets de gîtes, de chambres d'hôtes et d'hébergements insolites. Je passe à la délibération 47, qui concerne le Rallye plaines et vallées, qui aura lieu normalement du 27 au 29 novembre. Nous avons octroyé l'an dernier une subvention de 30 000 € ; cette année, dans le cadre de l'arbitrage budgétaire, nous essayons de faire des économies, et nous proposons une subvention de 20 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Des observations, des questions ?

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'Association Sportive Automobile Club Andrésien pour l'édition 2020 du Rallye « Plaines et Vallées ».**

Festival country - Subvention 2020

M. Rémi PRIEZ

Le Festival country prépare sa sixième édition, les 31 octobre et 1^{er} novembre ; c'est un festival qui marche bien. Je vous propose de reconduire une subvention de 4 000 € pour l'Association « Le Sentier » qui l'organise.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 4 000 € à l'Association d'Éducation Populaire « Le Sentier » pour l'édition 2020 du Festival Country d'Évreux.
-

ADIE - Versement solde de la subvention**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M.DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

Merci M. le Président. Il s'agit de l'association ADIE, qui a pour objet l'accompagnement financier et personnalisé de porteurs de projets et de créateurs d'entreprise, sous forme de micro-crédits. Il s'agit de verser les 50 % restants (50 % ont déjà été déjà versés lors du confinement).

M. Guy LEFRAND

Merci. Des observations ?

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention complémentaire de fonctionnement de 2 500 € à l'ADIE.
-

CURSUS - Versement solde de la subvention**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

Pareillement, pour l'association CURSUS, qui a pour but la rénovation de monuments historiques et classés de l'agglomération. J'invite les nouveaux maires à se rapprocher des services de l'agglomération pour avoir des informations à ce sujet.

Il s'agit du versement des 50 % restants.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention complémentaire de fonctionnement de 49 000 € à CURSUS.
-

Mission Locale -Versement solde de la subvention**M. Mohamed DERRAR**

Je précise que je ne prendrai pas part à ce vote, étant le président de la Mission locale. Il s'agit du versement des 50 % restants de la somme due.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE (M. DERRAR ne prend pas part au vote)** une subvention complémentaire de fonctionnement de 55 939 € à la Mission Locale.
-

Subvention École de production - Subvention d'investissement**M. Mohamed DERRAR**

Il s'agit d'un projet que nous avons accompagné sur 3 ans. Cette subvention consistait à accompagner l'École de production, par une somme de 90 000 €. Il s'agit du dernier versement de 30 000 €.

Il est prévu une présentation du bilan de l'action de l'École de production, dont la forme reste à déterminer.

M. Guy LEFRAND

UN beau sujet qui permet à de jeunes décrocheurs de renouer avec le monde du travail ; une très belle réalisation.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention d'investissement de 30 000 € à l'École de production.
-

Acquisition par EPN auprès de la commune de PREY de l'assiette foncière de constructions édifiées sur les parcelles AB 275 et 280**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant, mes chers collègues, consiste à régulariser une situation immobilière qui date d'avant la création d'Évreux Portes de Normandie. Lors de la fusion entre le GEA et la CCPN, des biens immobiliers, sis 8 Place de la Forge à Prey, avaient été transférés à EPN. Ces locaux, composés d'un local commercial avec jardin attenant et surmonté d'un appartement, puis d'un local infirmier, sont constitués sur des terrains appartenant à la commune de Prey.

Or, l'ex CCPN, alors maître d'ouvrage, a réalisé les travaux de cet ensemble immobilier, sans qu'il n'y ait eu transfert de propriété. Un permis de construire a ainsi été déposé par l'ex-CCPN, et obtenu avec la mention de « construction sur le bien d'autrui ».

Afin de régulariser la situation entre un terrain qui appartient à la commune et des bâtiments qui appartiennent à l'agglomération, et pour permettre la vente et le rachat des locaux commerciaux, nous vous proposons, en accord avec le Maire de Prey, d'accompagner le projet de maintien d'un commerce de proximité. En effet, en cas d'imbroglie juridique, il risquait de se retrouver sans commerce à cet endroit à Prey.

Il est donc proposé qu'EPN achète à la commune de Prey les terrains d'assiette supportant les constructions, pour un montant de 20 000 €. Cette vente ne porte que sur l'assiette foncière des constructions et le jardin attenant à l'épicerie. Les espaces ouverts au public, équipés en aire de stationnement, resteront appartenir à la commune de Prey.

Tel est le projet qui vous est proposé : régulariser un dossier juridique complexe et permettre le maintien de ce commerce de proximité.

Des remarques, des observations ? Le Maire de Prey souhaite-il intervenir ? Non. Je mets donc aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE d'ACQUÉRIR** de la commune de PREY au prix de 20 000 €, l'assiette foncière des constructions à usage de commerce (et l'appartement au –dessus avec son jardin) et de local infirmier, édifié sur les parcelles cadastrées AB 275 et 280 à Prey (les frais de notaire et de géomètre seront à la charge d'EPN) ; **DÉCIDE** que le transfert de propriété et de jouissance sera réalisé rétroactivement à la date de la fusion entre l'ex-GEA et l'ex-CCPN, soit au 1er janvier 2017 et **AUTORISE** Monsieur le président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération.

Plans partenariaux de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSD) – Lancement de la procédure d'élaboration

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. BERNARD. Pour votre première délibération, je vous propose de nous expliquer dans le détail le lancement de la procédure d'élaboration des Plans partenariaux de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

M. Franck BERNARD

L'objet de la délibération est de décider du lancement de la procédure d'élaboration du plan de gestion de la demande de logement social sur le territoire d'EPN. Cette délibération acte le lancement de la procédure et est adressée à l'État qui dispose d'un délai de trois mois pour communiquer ses objectifs à prendre en compte sur le territoire. Ce dispositif est obligatoire par décret partenarial, sous l'égide d'EPN, d'une durée de six ans. Cette mise en œuvre est obligatoire pour le dernier trimestre 2021. Le public concerné est l'ensemble des demandeurs de logement social. Sont plus particulièrement concernées les communes ayant des logements sociaux, qui attribuent des logements et reçoivent des demandes des habitants. La méthode d'élaboration passera par le partenariat entre les communes, l'État, les départements, les bailleurs et les autres acteurs du territoire. EPN sera accompagné par le Bureau d'Études Novascopia, dans la continuité des missions d'assistance qui lui ont été dévolues pour l'élaboration des deux premiers documents de la politique de peuplement : document cadre d'orientations et convention intercommunale des attributions. Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir décider de l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs sur le territoire d'EPN, en associant à ce projet l'État, les bailleurs présents sur le territoire, les réservataires, les communes et autres membres de la CIL et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce plan.

M. Guy LEFRAND

Mme COLLIN.

Mme Isabelle COLLIN

Bonsoir. Une petite question : y aura-t-il un groupe de travail avec les associations qui servent les publics les plus fragiles, qui connaissent des difficultés dans les conditions de dépôts et de gestion des attributions, et quelles associations ?

M. Franck BERNARD

Justement, ce plan de gestion partenarial va servir à une plateforme pour l'ensemble des bailleurs sociaux ; toute personne demandeuse d'un logement pourra s'inscrire directement avec ce logiciel, ce qui facilitera les demandes par rapport aux logements vacants sur le territoire.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'autres remarques ? Mme HAGUET-VOLCKAERT.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT

Bonsoir. Je rejoins Madame ; c'est assez compliqué, même si vous nous dites que c'est simple. Il faudra que chacun ait un outil informatique. Les communes auront l'obligation d'organiser un accueil au public pour qu'il puisse s'inscrire pour avoir un logement. En ce qui concerne la commune de Saint-Sébastien, c'est une grosse commune, bien organisée de ce point de vue, mais qu'en est-il des petites communes ?

M. Franck BERNARD

Actuellement, les demandeurs de logement le font par papier ; nous allons nous organiser pour qu'au niveau d'EPN, il y ait une structure appropriée, vers laquelle seront amenés les gens. Ils seront accompagnés.

M. Guy LEFRAND

Tel est l'objet même du plan : définir le mode de fonctionnement. Il faut que nous ayons une gestion plus précise, plus facile à mettre en œuvre pour les uns et les autres, sans s'éloigner du public concerné. Nous lançons la procédure d'élaboration ; il ne s'agit pas de voter le plan lui-même, mais de voir comment le mettre en œuvre. C'est un sujet qui sera compliqué à mettre en œuvre, qui concernera toutes les communes porteuses de logements sociaux. Cela va être un important travail pour Monsieur le vice-président. Je mets aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE (moins 2 abstentions)** l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs sur le territoire d'EPN, en associant à ce projet l'État, les bailleurs sociaux présents sur le territoire, les réservataires, les communes et autres membres de la CIL et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce plan.

Droit commun – Habitat coopératif de Normandie – Commune de Croth – Le Sentier de l'Habit – Construction de 2 logements individuels PLSA – Subvention communautaire REVENUS ET CHARGES

M. Franck BERNARD

L'objet de la délibération concerne l'octroi d'une subvention communautaire dans le cadre de la politique d'accompagnement de l'offre de logement. Le dispositif est encadré par EPN dans le programme d'orientation et d'action du PLUi-volet habitat. Le public concerné est l'ensemble des primo-accédants ; le périmètre est l'ensemble du territoire en fonction des besoins des communes, en tenant compte des strates communales du PLUi. Il a été déterminé dans le programme d'orientation et d'action de voter chaque année pour cette opération destinée à la commune de Croth une subvention de 6 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention totale de 6 000 € (2 x 3 000 €) à Habitat Coopératif de Normandie au titre de la construction de 2 logements individuels en accession sociale à la propriété à Croth, à charge pour l'organisme de la répercuter sur le prix de vente lors de la signature de l'acte avec l'accédant à la propriété.

EAC TRIATHLON - Subvention 2020**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. GROIZELEAU.

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit d'une subvention pour l'EAC TRIATHLON ; il est proposé de contribuer à son bon fonctionnement en lui attribuant une subvention de 6 000 €.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 6 000 € à l'EAC TRIATHLON.

Amicale des Retraités Territoriaux d'Évreux (ARTE) - Amicale du Personnel de la Ville d'Évreux et d'Évreux Portes de Normandie - Subventions 2020

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit d'une subvention pour l'Amicale des Retraités Territoriaux d'Évreux. La subvention 2019 était de 2 800 € ; il est proposé de passer à 3 000 €. Pour l'Amicale du Personnel de la Ville d'Évreux et d'Évreux Portes de Normandie, la subvention 2019 était de 1 000 € ; il est proposé de la passer à 1 200 €.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 3 000 € à l'Amicale des Retraités Territoriaux d'Évreux (ARTE) et une subvention de fonctionnement de 1 200 € à l'Amicale du Personnel de la Ville d'Évreux et d'Évreux Portes de Normandie.
-

Maison de l'Europe – Subvention 2020**M. Bruno GROIZELEAU**

Maison de l'Europe, subvention de fonctionnement 2020 ; la même que l'an dernier. Il est proposé au Conseil communautaire de signer une convention avec la Maison de l'Europe et de lui attribuer une subvention de 3 000 €.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 3 000 € à la Maison de l'Europe.
-

Centrale d'achats**M. Bruno GROIZELEAU**

Centrale d'achats : accès aux autres pouvoirs adjudicateur. On s'est aperçu pendant le Covid que cette centrale d'achats était bien utile ; nous allons essayer de la développer pendant le mandat à venir. La délibération consiste à l'ouvrir à des satellites, type SEM, SPL, syndicats intercommunaux et syndicats mixtes.

M. Guy LEFRAND

C'est un sujet important ; c'est une demande des maires et des représentants syndicaux.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'ouvrir l'accès de la centrale d'achat d'EPN, déjà ouverte aux communes membres d'EPN, à d'autres pouvoirs adjudicateur présents sur le territoire et satellites de chaque collectivité, type SPL, SEM, ainsi que les syndicats intercommunaux.
-

Tarifs communautaires – Revalorisation, modification, création à compter du 1er septembre 2020**M. Bruno GROIZELEAU**

La délibération suivante concerne la revalorisation de nos tarifs. Il est proposé :

- De revaloriser de l'ordre de 2 % les différents tarifs communautaires à compter du 1^{er} septembre 2020. Certains tarifs n'évolueront pas dans cette proportion, dans la mesure où ils sont gérés par délégation de service ;
- D'augmenter les tarifs des branchements d'eau potable pour les branchements de moins de 5 mètres linéaires,
- De fixer le tarif des branchements d'eaux usées au coût réel ;
- De créer deux nouveaux tarifs au CTEU (tarif de traitement et d'analyse).

M. Guy LEFRAND

Merci. Des remarques, des observations ?

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de revaloriser au 1^{er} septembre 2020, les tarifs communautaires suivants :
 - *Parkings de l'Hôtel de Ville et de la Gare d'Évreux*
 - *Tarifs d'intervention du service eau potable :*
 - *avec, en outre, une évolution proposée des coûts des branchements eau potable (de 1500 à 1950 € pour les branchements de moins de 5 mètres linéaires)*
 - *Tarifs d'intervention du service assainissement collectif :*
 - *avec, en outre, une proposition de facturation au réel des branchements eaux usées*
 - *et la création de deux nouveaux tarifs au CTEU (tarifs de traitement et analyses)*
 - *Tarifs d'intervention du service assainissement non collectif*
 - *Tarifs d'intervention du service Gestion et entretien de la Voirie*
 - *Tarifs d'intervention du service Gestion des déchets*
 - *Produits dérivés du Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux (l'entrée au Musée est gratuite)*
 - *Produits dérivés Musée des Instruments à Vent de la Couture Boussey (l'entrée au Musée est gratuite)*
 - *Piscines*
 - *Hippodrome*

Tarifs Conservatoire à rayonnement départemental – Année scolaire 2020/2021

M. Bruno GROIZELEAU

Cette délibération concerne les tarifs du conservatoire à rayonnement départemental. Il est proposé de maintenir le même tarif que 2019.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de reconduire les tarifs 2019 du Conservatoire à rayonnement départemental pour l'année scolaire 2020/2021.
-

Titulaires de mandats locaux – Indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents et des conseillers communautaires membres du Bureau ayant reçu délégation

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle les indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents et des conseillers communautaires membres du Bureau ayant reçu délégation. Nous vous proposons de reconduire le montant de ces indemnités de fonction, telles qu'elles étaient lors de la précédente mandature.

Je précise pour celles et ceux qui n'étaient pas présents lors de la mandature précédente que ces indemnités sont inférieures aux indemnités possibles, puisque lorsque nous avons passé la barre des 100 000 habitants en fusionnant avec la Communauté de Communes de la Porte Normande, nous aurions pu proposer une augmentation substantielle des rémunérations des Présidents, des Vice-présidents et des conseillers, mais que nous ne l'avons pas fait.

Des remarques, des observations ?

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de reconduire tel que ci-après le montant des indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau communautaire d'EPN, détenteurs d'une délégation :

Bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice Brut terminal de la F.P.T)
Président	110 %

Bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice Brut terminal de la F.P.T)
1 ^{er} Vice-président	66 %
2 ^{ème} Vice-président	66 %
3 ^{ème} Vice-président	44 %
4 ^{ème} Vice-président	44 %
5 ^{ème} Vice-président	44 %
6 ^{ème} Vice-président	44 %
7 ^{ème} Vice-président	44 %
8 ^{ème} Vice-président	44 %
9 ^{ème} Vice-président	44 %
10 ^{ème} Vice-président	44 %
11 ^{ème} Vice-président	44 %
12 ^{ème} Vice-président	44 %

13 ^{ème} Vice-président	44 %
14 ^{ème} Vice-président	44 %
15 ^{ème} Vice-président	44 %

Bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice Brut terminal de la F.P.T)
Conseillers communautaires délégués, membres du Bureau	16.50 %

Rapport de situation en matière de développement durable

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. ALORY.

M. Christophe ALORY

Bonsoir, M. le Président, bonsoir, chers collègues. Je vais vous présenter un rapport concernant le développement durable.

La loi du 12 juillet 2010 dit « Grenelle II » portant engagement national pour l'environnement prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Le décret n° 2011-687 en précise la structure.

Il prend en compte les cinq finalités du développement durable, définies lors du Sommet de la Terre à Rio :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il doit comporter :

- Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Le rapport de situation en matière de développement de l'année 2019 d'Évreux Portes de Normandie, a été rédigé dans le respect des textes.

Je vais vous présenter les axes sur lesquels nous avons travaillé en 2019 :

- Avec le PLUI et le SCoT, nous avons élaboré le Plan Climat Air Énergie Territorial. Ce plan a été voté le 17 décembre 2019 par cette assemblée. Je vous rappelle quelques chiffres par rapport à ce plan climat :
 - une réduction des consommations d'énergie de 38 % à horizon 2050 ;
 - une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 46 % à horizon 2050 ;
 - une réduction des émissions de polluants afin de ne pas dépasser les seuils de recommandation, tout polluant confondu ;
 - il a également été décidé de produire des énergies renouvelables locales ; 32 % de nos besoins énergétiques en 2030 et 50 % en 2050.
- Un plan d'action en 26 points a été défini, vous en avez la copie dans le rapport.
- Orientations d'aménagement durable et limitation de l'urbanisation diffuse dans le PLUi-HD. Pour mémoire, le PADD avait décidé de prendre entre 2020 et 2030 423 hectares. Suite à des discussions avec tous les maires, nous avons réussi à descendre cet étalement urbain à 317 hectares, soit une baisse de 32 % par rapport au PADD.
- Nous avons travaillé sur la maîtrise de l'énergie au niveau des bâtiments, notamment avec la mise à disposition d'un conseiller énergétique pour les communes du territoire de moins de 10 000 habitants. Actuellement, 30 communes travaillent avec ce conseiller, qui leur apporte des solutions personnalisées, pour faire des économies d'énergie.

- La ferme photovoltaïque de Saint-André, qui va se développer au cours des années à venir. Nous n'avons pu faire qu'une seule réunion, à cause du Covid, mais le planning est en route. Nous espérons commencer les travaux en 2022.
- Développement des mobilités sobres (plan vélo). En 2019, nous avons développé 33 kilomètres d'itinéraires. Nous avons aussi fait découvrir la technologie du vélo électrique à nos concitoyens, avec la mise à disposition de 105 vélos électriques, dont deux destinés aux personnes à mobilité réduite. Nous avons présenté notre projet à la population de façon assez innovante : conseil citoyen, réunions et mise en place de plateformes de jeux. Nous avons des projets par rapport à ce développement vélo ; nous avons fait le raccordement entre Évreux et Gravigny, entre Évreux et Fauville/Huest. Nous pensons pour les années à venir à l'axe Évreux/Saint-André, Évreux/Conches, Évreux/Louviers...
- Le lancement du nouveau plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés ; cela va nous permettre de faire des économies au niveau de nos déchets. Nous tablons sur une réduction de 6 % de nos déchets sur les 6 ans à venir.

M. Guy LEFRAND

Mme CANEL.

Mme Françoise CANEL

Dans le rapport 2019, je vois que le parc de loisirs Viking est toujours inscrit. Va-t-il disparaître en 2020 ?

M. Guy LEFRAND

C'est le rapport 2019. Vous nous l'auriez reproché si nous ne l'avions pas cité dans le rapport 2019.

D'autres remarques ? Non.

Le Conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de la présentation faite du Rapport de situation en matière de développement durable (actions menées par EPN sur son territoire), pour l'année 2019.

Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

M. Guy LEFRAND

Le rapport suivant appelle la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur notre agglomération. C'est un rapport obligatoire en amont de la présentation des orientations budgétaires.

Tout d'abord, la répartition femmes/hommes est définie ainsi : nous avons au sein de l'agglomération 55 % de femmes pour 45 % d'hommes. Cette répartition est très variable ; les filières administratives et d'animation sont composées de femmes à 86 et 76 %, tandis que les filières techniques et sportives sont composées d'hommes à 74 et 77 %. La filière culturelle est plus équilibrée : 57 % d'hommes, 43 % de femmes. C'est une tendance évidemment identique au niveau national. La répartition femmes-hommes sur l'agglomération est équilibrée sur les agents non titulaires sur les emplois permanents : 54 % d'hommes pour 46 % de femmes. Les filières des non titulaires sur les emplois permanents sont les plus féminisées dans la fonction publique territoriale au niveau administratif : 83 % en médico-social, 75 % habituels dans la fonction publique territoriale. Sur les titulaires et les non-titulaires, la fonction publique territoriale compte 59 % de fonctionnaires et 61 % de contractuels ; à Évreux Portes de Normandie, il y a seulement 15 % de contractuels féminins et 14 % de contractuels masculins. En catégorie A et B, les agents d'EPN sont principalement des femmes : 68 % pour la catégorie A, 58 % pour la catégorie B. La catégorie C est à l'équilibre, avec 49 % d'hommes et 51 % de femmes.

Sur les temps partiels, les femmes représentent 98 % des personnels concernés en 2019 ; à EPN, seuls 14 % de l'effectif féminin travaille à temps partiel, contre 1,4 % des hommes (ce sont souvent des temps partiels choisis).

Dans la fonction publique territoriale, la moyenne d'âge est de 45,3 ans pour les femmes et de 45 ans pour les hommes ; à EPN, la moyenne d'âge est de 44,5 ans pour les femmes et de 44,7 ans pour les hommes ; une moyenne d'âge équilibrée et identique à la moyenne d'âge nationale.

Les femmes ont majoritairement bénéficié des formations professionnelles, davantage que les hommes : 235 jours femmes pour 160 jours hommes. Les formations suivies par les femmes sont principalement les préparations aux concours et les formations sur les logiciels métiers, régie, et marchés publics. Au niveau national, c'est l'inverse, les hommes partant majoritairement en formation.

En 2019, les femmes ont davantage bénéficié d'avancements de grade que les hommes : 66 % contre 44 %. À l'inverse, les promotions internes ont davantage concerné les hommes (80 %).

Les hommes sont majoritairement concernés pas les accidents de service, du fait de l'importance de l'effectif masculin sur les services concernés (propreté/déchets, secteur à forte pénibilité).

Enfin, en 2019, les femmes ont perçu en moyenne 1 642 € et les hommes 1 753 €, soit une différence de 111 €. Dans la fonction publique territoriale, cette différence est de près de 200 €.

Avez-vous des remarques, des observations ou des questions ? M. ROUGER.

M. Guillaume ROUGER

Merci, M. le Président. Ce rapport est important puisqu'il permet de suivre au fil des années l'évolution des indicateurs sur l'égalité hommes-femmes. Ce qui pourrait être intéressant serait d'accompagner cette présentation d'une présentation de votre politique en tant qu'employeur pour améliorer cette situation. Parce qu'il y a des choses à améliorer. Vous avez parlé à l'instant des inégalités de salaires. Quand on regarde uniquement la catégorie A, les femmes gagnent en moyenne 36 % de moins que les hommes. C'est un différentiel extrêmement significatif. Pouvez-vous nous expliquer quel plan d'action vous allez mettre en œuvre pour remédier à cette situation, qui manifestement, ne peut pas rester en l'état ?

Vous avez également mentionné les accidents du travail ; ce n'est pas un sujet d'égalité femmes/hommes. Ma question porte sur la tendance de ces accidents du travail. Ils sont extrêmement élevés et donnent lieu à plus de 2 500 jours d'arrêts de travail. Sans rentrer dans le détail des cas individuels, pouvez-vous nous indiquer la tendance de ces dernières années, et les plans d'action que vous mettez en place pour limiter leur occurrence ? Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. Cette deuxième question est totalement en dehors du rapport présenté, mais je vais malgré tout y répondre. Aujourd'hui, la tendance est plutôt à la baisse en ce qui concerne les accidents de travail. Ceux qui existent sont plutôt plus importants. Le travail que nous avons mené depuis plusieurs années, et qui n'existait pas il y a 6 ans et plus, est notamment un travail d'achat d'EPI (Equipements de Protection individuelle) pour les agents ; nous avons assuré de nombreuses formations de sécurité. Nous avons (c'est un exemple) retravaillé sur les pharmacies ; il y avait en effet énormément de disparités entre les services. Nous avons créé (ce qui n'existait pas auparavant) un vrai service de prévention au niveau des ressources humaines, avec l'embauche de préventeurs, avec une infirmière spécialisée qui travaille aujourd'hui énormément, et dont le travail est parfaitement reconnu. C'est un travail que nous menons depuis des années en partenariat avec les organisations syndicales, et nous continuerons à le mener.

Concernant le rapport sur l'égalité hommes/femmes, cela a été dit, aujourd'hui les disparités salariales persistent. Nous avons prévu au second semestre 2020 un travail avec les organisations syndicales sur la refonte du régime indemnitaire, qui permettra de revenir sur ces différents sujets. D'autres questions, d'autres remarques ?

Le Conseil communautaire :

- *PREND ACTE de la présentation faite du Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes employés par EPN, pour l'année 2019.*

Gestion active de la dette

M. Guy LEFRAND

Je vais maintenant passer la parole au ministre des Finances de notre agglomération, Bruno GROIZELEAU. Pour ma part, je quitterai la salle pour les délibérations 75 et 76 (compte de gestion et compte administratif 2019), ainsi que le prévoit la loi.

M. Bruno GROIZELEAU

Mes chers collègues, 2020 est une année exceptionnelle ; année électorale, premier tour en mars, deuxième tour le 28 juin, entre deux, crise sanitaire. Je ne vous apprends rien, mais c'est ce qui explique malheureusement qu'il n'y ait qu'un seul conseil communautaire pour le DOB, le budget et le compte administratif 2019, au lieu de trois, et aucune commission des finances au lieu de deux.

Je précise donc que nous sommes à votre disposition pour toutes vos questions, ce soir, mais aussi plus tard, puisque les documents ont été transmis la semaine dernière, et que cela représente beaucoup de documents à étudier en une semaine.

Notre équipe « finances » s'est renforcée ; nous pouvons compter sur un contrôleur de gestion de grande qualité et très expérimenté, sur une directrice des finances nouvellement arrivée (pendant le Covid), expert-comptable, un DGA Ressources expert-comptable, un DGS de formation financière, qui suit de très près toutes les composantes du budget, et votre serviteur, de formation comptable. Je vais donc commencer par la gestion de la dette ; cette délibération a pour objet de faire le point sur la gestion de la dette et de donner délégation au président et au Vice-Président chargé des finances pour la gestion active de la dette 2020.

Vous avez eu le petit rapport ; la dette était au 31 août de 187 millions, tous budgets confondus. Elle est aujourd'hui inférieure ; elle est passée à 180 millions au 30 avril, elle est aujourd'hui à 176 M€.

Le taux moyen est de 2,03. Ce qui est important, est que la dette d'EPN est saine au 31 décembre, à hauteur de 92,58, selon la charte sur les classes peu risquées. Nous avons réussi à avoir une fenêtre de tir pour sortir d'un prêt structuré, et elle est actuellement sécurisée à hauteur de 96,4. Nous avons demain rendez-vous avec une banque pour essayer de remonter encore ce taux.

L'encours a augmenté en 2019 : deux emprunts de 10 M€ réalisés en début d'année 2019 étaient rattachés à l'exercice 2018. Le taux moyen de ces deux emprunts était d'1,41 % sur 25 ans ; pour les autres, le taux moyen en 2019 est de 0,81 % sur 20 ans. Nous avons profité au maximum des taux bas ; aujourd'hui, si vous demandez un prêt, les taux sont à la hausse (+0,60).

Nous avons emprunté, car nous avons beaucoup investi ; sur les deux derniers exercices, 2018 et 2019, nous avons investi plus de 50 millions. Cela n'avait jamais été réalisé. Quand nous nous comparons aux autres communautés de même strate, nous avons, sur les 4 dernières années, en dépenses d'équipement, dépensé trois fois plus que les autres.

Ce qui est intéressant également est de constater que nos dettes sont bien diversifiées. Nous avons plusieurs financeurs : Société Générale, 22 %, le Crédit Agricole, 21 %, la SFIL, 20,5 %, la Caisse d'Épargne 15 %. Quand nous demandons un prêt, toutes les banques répondent positivement pour nous financer ; c'est un très bon clignotant, cela montre que EPN a une situation saine.

Voilà ce que je pouvais dire rapidement sur la gestion de la dette.

M. Guy LEFRAND

Merci. Des remarques, des observations ? M. ROUGER.

M. Guillaume ROUGER

Merci. Dans votre rapport sur la gestion active de la dette, vous dites, M. GROIZELEAU, que vous avez saisi des opportunités de taux en 2019, qui se sont présentées sur les marchés financiers. Cela veut dire que vous avez saisi des opportunités au-delà des propositions à taux fixe qui étaient extrêmement favorables. Je rappelle que selon de rapport de « Finance Active » (rapport indépendant) 70 % des nouveaux emprunts des collectivités locales en 2019 ont été faits à taux fixes avec des taux inférieurs à 1 %, et que 90 % de la nouvelle dette des régions de France était à taux fixe en 2019. Quelles opportunités meilleures qu'un taux fixe à 1 % avez-vous pu saisir sur les marchés ?

M. Bruno GROIZELEAU

Vous avez vu la moyenne que je vous ai indiquée ; les deux emprunts 2019 ont été faits à un taux de 0,80 %. Nous avons vraiment eu des fenêtres de tir encore meilleures. Demain, nous avons rendez-vous avec une des grandes banques ; évidemment, si ce n'est pas intéressant, nous ne sortirons pas du structuré. Aujourd'hui, nous avons encore environ 7 M€ de structurés, qui sont risqués, et qui pourraient aller jusqu'à 10/12 % d'intérêt. Je rappelle que lorsque je suis arrivé en 2014, 74 % seulement étaient sécurisés ; 26 % étaient risqués, avec des risques importants. Des prêts avaient été souscrits en 2010/2011 ; c'était la folie des banques, qui vendaient du rêve, et les prêts étaient très risqués.

J'espère que vous vous êtes inscrit à la commission des finances ; nous pourrions faire un spécial « gestion de la dette ».

M. Guy LEFRAND

Merci. D'autres remarques, d'autres observations ? Je vais mettre aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de conclure, si les conditions s'y prêtent et en fonction des opportunités, des opérations de marchés, **DONNE délégation** pour l'année 2020, à Monsieur le Président et au Vice-Président chargé des finances, pour conclure ces opérations de marchés, et résilier ou modifier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction des fluctuations des taux d'intérêt aux fins de se prémunir contre ou de tirer parti de ces fluctuations (Il lui sera également possible de réaliser une annulation d'opération de retournement) et **AUTORISE** le Président ou au Vice-Président, à qui le Président déléguerait cette fonction, à lancer une consultation et à passer des ordres auprès du ou des établissements retenus ainsi qu'à signer tous les documents administratifs se rapportant aux opérations de marchés ci-dessus détaillées, ainsi qu'à toutes autres opérations relatives à la dette.

Débat d'Orientation Budgétaire 2020

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, vous le savez, la loi du 23 mars 2020 a reporté au 31 juillet le vote des documents budgétaires et autorisé la tenue des Débats d'Orientation Budgétaire le même jour que le vote du budget primitif. Nous allons donc attaquer le Débat d'Orientation Budgétaire, et immédiatement après, le budget primitif 2020. M. GROIZELEAU.

M. Bruno GROIZELEAU

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il est très difficile de faire un Débat d'Orientation Budgétaire à fin juillet alors qu'il ne reste plus que 5 mois sur l'année, et de voter un budget, alors que nous aurions dû le faire en début d'année. Nous avons déjà commencé les lettres de cadrage et travaillé sur le budget 2021.

Le Président vient de le rappeler, c'est une année exceptionnelle ; nous allons surtout vous rappeler ce que nous avons fait. Un premier budget a été réalisé, qui, évidemment, ne tenait pas compte de la situation sanitaire. Le Covid a tout modifié et nous avons été obligés de corriger tous nos documents.

Un plan de soutien à l'économie locale

- Remboursement de 100 % de la cotisation foncière des entreprises, soit un coût de 400 000 euros pour notre agglomération ;
- Lancement du dispositif « Impulse relance » en partenariat avec la région Normandie. Stéphanie pourra vous en parler mieux que moi ;
- Maintien d'un fort niveau d'investissement pour 2020 pour répondre aux besoins du territoire. Nous avons maintenu sur notre budget 25 millions d'investissements.

Principales mesures RH

- Rémunération des vacataires maintenue sur la période de confinement ;
- Maintien des agents en ASA sans perte de rémunération ;
- Prime pour les agents en présentiel et prime particulière pour les soignants ;
- Mise en place d'un ligne téléphonique spéciale Covid et une boîte mail dédiée afin d'accompagner tous les agents ;
- Protocoles spécifiques liés au Covid (nettoyage des bâtiments, gestion des flux de personnels, utilisation du gel hydroalcoolique, utilisation des véhicules partagés)
- Mise en place du Covid drive. Je rappelle que beaucoup de communes se sont aperçues de l'intérêt de la centrale d'achat. Nous avons quand même acheté 629 160 masques, 7 166 produits désinfectants, des blouses. Vous avez ici le lien vers cette centrale d'achat, que je tiens à développer sur le mandat à venir.

Le contexte local

- Accroître l'investissement ;
- Renforcer le soutien aux communes, à travers les fonds de concours d'investissement, mais également grâce à la nouvelle dotation de solidarité communautaire ; c'est la première fois que toutes les communes touchent la dotation de solidarité communautaire ;
- Développer l'économie et l'emploi.

Budget principal - Fonctionnement

Des efforts constants permettent à EPN de maintenir le même niveau de qualité de service, de maintenir le taux de CFE à 24,10 % pour les autoentrepreneurs et les petits commerces, de faire face à la crise sanitaire liée au Covid. L'impact budgétaire est estimé pour EPN à 1,1 M€ pour l'année 2020 (le Président a tenu une cellule de crise pour le Covid, quant à moi, j'ai tenu une cellule de crise pour le coût lié au Covid). Il y aura forcément un coût Covid à venir sur l'année 2021, avec la CVAE qui va diminuer, puisque les entreprises auront moins de recettes.

Budget principal - Dépenses de fonctionnement

Les contraintes budgétaires sont les suivantes :

- 665 000 euros de dépenses supplémentaires (crise Covid) ;
- Entrée en application du nouveau système de péréquation sur les reversements aux communes : attributions de compensation (AC). Cela a été voté le 17 décembre et cela a été opérationnel à partir de 2020 ;
- Nouvelle dotation de solidarité communautaire ;
- En matière de dépenses de personnel : un Glissement Vieillesse Technicité de 1 % et une évolution contenue de 0,6 %, conformément au plan de maintien de la masse salariale.

La collectivité prévoit en 2020, le maintien d'une politique d'avancement de grade et de promotion interne.

Budgets consolidés

Si nous regardons ce que cela donne en budget consolidé, on s'aperçoit que malgré cette baisse de recettes (CFE, crédits piscine, petite enfance) les recettes restent stables pour EPN, à 127,9 M€. Les dépenses, malgré le coût Covid, sont en baisse, donc maîtrisées, passant de 115 M€ à 113,6 M€. L'épargne brute s'améliore de près d'1,8 M€. Le taux d'épargne est meilleur, et l'épargne nette s'est améliorée, passant d'1,52 M€ à 1 842 M€.

Nous avons parlé de l'encours de la dette et de la notion d'emprunt d'équilibre maximum : si nous réalisons l'ensemble des investissements. Or, malheureusement, nous ne réalisons pas 100 % de nos investissements. En 2014, le taux de réalisation était de 58 %, aujourd'hui, nous sommes au-dessus de 70 % ; je crains que ce taux ne baisse sur 2020, en raison du Covid. Nous aurions besoin de 30 M€ en emprunt d'équilibre au budget initial, mais en réalité, nous n'aurons qu'un besoin de 10M€ maximum.

Remboursement du capital, vous l'avez, total de l'encours, et enfin, le fameux ratio qui ne veut rien dire -je continue à le penser- c'est la capacité de désendettement ; on prend l'encours de la dette maximum, les 203 M€, que l'on divise par l'autofinancement brut, ce qui permet d'arriver à un nombre d'années. Ce ratio ne sert pas à grand-chose ; en effet, l'emprunt d'équilibre n'est jamais utilisé. Par ailleurs, ce qui est intéressant sur la dette est de savoir si l'autofinancement brut est capable de permettre le remboursement en capital. S'il n'y arrive pas, c'est comme pour les particuliers, cela devient grave. Il est également intéressant d'examiner la structure de la dette et de savoir si nous avons des prêts risqués qui pourraient nous coûter très cher dans les années à venir. Ce ratio est indiqué parce qu'il est désormais commun ; s'il atteint 14 ans, cela signifie que l'on est en surchauffe. Or, si je le calcule avec seulement 10 M€ d'emprunt, il atteint 12 ans. Considère-t-on que nous sommes en surchauffe ? Quand je vois les banquiers qui sont tous prêts à nous financer, je ne pense pas que nous soyons en surchauffe.

Budget principal 2020

Concernant le budget principal, les recettes atteignaient 85 M€ l'an dernier, contre 87,8 M€ cette année. Les dépenses étaient de 80 M€ l'an dernier, contre 81,4 M€ cette année. L'épargne brute s'améliore de 539 K€, malgré le Covid (le premier budget était à plus de 6,5 M€ d'épargne brute). Pour la première fois, l'épargne nette est négative. Je vous rappelle que nous sommes en année budgétaire ; bien souvent, dans vos communes, le compte administratif et l'affectation du résultat sont passés le même jour. Là, nous sommes en année budgétaire, sans le compte administratif que nous verrons tout à l'heure ; nous sommes négatifs pour la première fois parce que le Covid nous coûte 1,5 M€.

Les dépenses d'équipement passent de 30 à 25 M€ ; l'emprunt d'équilibre serait à 21,5 M€, mais je vous l'ai dit, il sera de 10 M€ maximum.

Vous le verrez tout à l'heure, dans le compte administratif, nous sortons cette année avec un excédent de plus de 7 M€.

J'ai survolé tout à l'heure les recettes de fonctionnement (87 M€) ; on voit l'augmentation des recettes et on voit surtout la revalorisation des bases de 1 %. Nous avons eu des produits exceptionnels pour la petite enfance (avec la CAF) pendant le Covid, et nous avons gagné un contentieux sur le chauffage de l'hôtel de l'agglomération.

Concernant les dépenses, dont je vous ai également parlé, on observe une maîtrise complète des charges à caractère général ; elles augmentent seulement d'1,3 % malgré les achats de 600 000 € pour le Covid. Est incluse dans les charges de personnel la prime Covid. Les atténuations liées à la nouvelle DSC, et les attributions de compensation nouvelle formule.

Concernant les dépenses d'investissement, l'objectif du présent exercice est de poursuivre l'effort. Comme je vous l'ai dit, un montant de 25 M€ est inscrit, dont :

- Construction d'un centre dentaire, pour 2,3 M€ ;
- Voirie, pour 7,2 M€ ;
- Fibre, pour 1,2 M€ ;
- Actions foncières, pour 1,5 M€ (dont Lafayette pour 1,3 M€) ;
- Contrat d'agglomération 2017-2021, pour 800 000 € ;
- L'habitat (participation) à hauteur de 700 000 € ;
- Le renouvellement urbain de Nétreville, pour 2,1 M€ ;
- La collecte des déchets et le matériel, pour 900 000 € ;
- Un budget qui commence à augmenter, celui des eaux pluviales, qui tombe dans le budget principal : 900 000 € ;
- L'immobilier d'entreprise, pour 900 000 €.

Nous n'en avons pas parlé, mais nous avons maintenu le fonds de concours d'investissement. En 2017, EPN a accordé 2 M€ de fonds de concours pour la première fois (l'enveloppe était auparavant d'1,5 M€ environ). Nous passons à 2,4 M€ ; l'assouplissement du règlement a permis d'augmenter ces enveloppes et de garantir une relative équité entre les communes. Ce montant est inscrit au budget. Je reviendrai sur les fonds de concours ; il y a le Covid, mais il y a aussi l'année électorale. Le temps de lancer les projets, je pense que nous n'aurons pas besoin de demander un budget supplémentaire.

Un petit zoom, toujours intéressant, sur notre contrat de territoire 2017-2021 ; je vous rappelle que c'est une enveloppe de 244 M€, dont 30,5 M€ de financement par la Région et 23 M€ financés par le Département. Ce contrat sera revu en 2021 pour voir si nous maintenons les projets qui n'ont pas été réalisés.

Budgets annexes 2020

- Budget eau

Je vais zoomer sur le budget eau, cher à Alain désormais ; je remercie Guy pour son excellent travail réalisé lors de la précédente mandature. Nous sommes en effet partis d'un déficit, avec 18 mois de retard de facturation.

L'évolution des dépenses réelles est de - 8,3 % par rapport à 2019. L'évolution des recettes est de -7,3 %. Nous avons baissé le prix de l'eau pour la deuxième fois, et le coût sur les recettes de l'eau est de 260 000 €.

L'autofinancement brut passe de 3,176 M€ à 3,044 M€. L'autofinancement net passe de 1,140 M€ à 544 k€. Le remboursement du capital passe de 2,035 M€ à 2,5 M€. Si nous raisonnions en année budgétaire, nous aurions besoin d'un emprunt d'équilibre. Vous verrez tout à l'heure que nous n'en aurons pas besoin.

- Assainissement collectif

La situation est encore plus saine, si j'ose dire. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de -1,6 %. L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de 2,7 %. L'autofinancement brut passe de 3,111 M€ à 3,497 M€. L'autofinancement net passe de 165 k€ à 547 k€. Le remboursement du capital reste stable. Concernant l'investissement, un emprunt d'équilibre d'1,627 M€ serait nécessaire, contre 3,7 M€. En raison des reports que je vous présenterai tout à l'heure, il n'y aura pas besoin d'emprunt d'équilibre.

- Budget Mobilités

Il s'est nettement amélioré depuis plusieurs années, merci, Diane. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de -1,70 %, passant de 14,039 M€ à 13,8 M€. L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de + 1,77 %, passant de 15,032 M€ à 15,298 M€. L'autofinancement brut s'améliore de 500 k€. L'autofinancement net passe de 416 k€ à 917 k€. Le remboursement du capital reste stable. Là aussi, nous aurions besoin d'un emprunt d'équilibre, mais nous le verrons, ce ne sera pas nécessaire. La subvention d'équilibre passe de 143 k€ à 259 k€ ; je pense que cette année, nous n'en aurons pas besoin non plus.

- ZAC

Nous avons été très pessimistes, et nous avons eu raison, puisque c'était avant le Covid ; très peu de ventes étaient prévues sur l'année 2020 :

- Long Buisson 1 : 670 k€ ;
- Long Buisson 2 : 665 k€ ;
- Marcilly : 45 k€.

Les prévisions de charges s'élèvent à 650 k€. Il y a également des emprunts, ce qui m'a toujours paru bizarre. Cela avait été fait lors de la mandature 2008-2014 ; or, chacun sait qu'une zone doit être clôturée le plus vite possible, et que faire des emprunts de 15 à 20 ans oblige à les reprendre sur le budget principal. Nous le verrons tout à l'heure dans le compte administratif ; nous avons eu une remarque de la Chambre régionale des comptes disant que nous avons trop de zones ouvertes qui ne fonctionnaient pas. Nous avons clôturé deux zones importantes pendant le dernier mandat. J'en ai fini pour la présentation du budget.

M. Guy LEFRAND

À vous la parole. Qui souhaite intervenir ? M. ROUGER.

M. Guillaume ROUGER

Je vais essayer d'être court. Ce budget et ce vote, ce Débat d'Orientation Budgétaire-budget primitif et ce vote du compte administratif, constituent un exercice compliqué, qui sort de l'ordinaire, en cette période extraordinaire. Mais cela permet d'aller au-delà des discours et de révéler ce que l'on ne veut pas dire ; en tout état de cause, quand je vous écoute, M. le Vice-président, il y a le Covid, qui assombrit le tableau de l'exercice 2020, mais il y a d'autres ombres au tableau dans ces comptes, notamment dans ce qui se rapporte au compte administratif ; une hausse de la dette, assez forte entre 2018 et 2019. En page 6, vous pouvez voir, mes chers collègues, que la dette a augmenté de 37 M€, passant sur le budget principal de 72 M€ en 2018 à 109 M€ en 2019. Cela veut dire que la dette a augmenté de près de 52 % sur le budget principal ; c'est absolument colossal. Ce ne serait pas grave si nous avions dans le même temps une augmentation des recettes, si notre collectivité avait démontré sa capacité à générer des recettes supplémentaires. Mais entre 2018 et 2019, quand on regarde le compte administratif, en page 6, l'autofinancement brut y recule d'1,3 M€. Le nombre d'années, je suis d'accord avec vous, ne veut pas dire grand-chose, mais cela peut nous éclairer en termes de tendance ; le nombre d'années qu'il nous faudra pour rembourser la dette passe de 9,5 ans à 17,2 ans sur le budget principal. L'encours de la dette par habitant bondit de 617 € à 922 €, soit une hausse de près de 50 %. J'ai une pensée pour les habitants de l'ex CCPN, qui doivent partager ce fardeau avec nous.

Vous préférez souligner l'évolution de certains ratios plutôt que d'autres ; il est vrai que les ratios de dette ne sont pas brillants : ils posent la question de notre capacité d'investissement future.

Nous le savons, nous avons besoin de continuer à investir ; de nombreuses infrastructures stratégiques pour notre territoire demandent des investissements. Il est pertinent de nous poser la question, à l'occasion de ces débats budgétaires, sur notre capacité à poursuivre ces investissements nécessaires. En page 80 du rapport d'orientation budgétaire, vous présentez le ratio des dépenses réelles de fonctionnement rapportées à la population ; vous avez raison, en effet, le ratio de notre agglomération est très supérieur à la moyenne de la strate (près de 73 % supérieur). Vous en concluez que cela souligne le niveau élevé de service public de qualité sur notre territoire. Il me semble que l'on pourrait être un peu plus mesuré ; pour ma part, je trouve que nous aurions à y gagner collectivement, à regarder la réalité en face, sans trop chercher à l'embellir, en questionnant notre efficacité sur ces services publics, le coût réel des services nature par nature, et l'hétérogénéité que l'on peut observer au sein même de notre territoire, qui est parfois très significative. Je ne dis pas, M. le Vice-président, que tout va mal, mais je dis qu'à trop vouloir dire que tout va bien, on perd la boussole de l'efficacité. En page 83, un autre ratio est intéressant ; il démontre la stabilité du soutien de l'État à notre agglomération. La ville centre de notre agglomération a, elle aussi, très largement bénéficié d'un soutien très supérieur à la moyenne de la strate. Il démontre aussi que vous avez fait un lapsus dans l'emploi des couleurs ; pour l'année 2019, nous sommes supérieurs à la moyenne de la strate et pourtant vous maintenez une couleur rouge, ce qui signifie que vous avez une vision assez partisane quand il s'agit du choix des couleurs, pour commenter votre relation avec le pouvoir central. Mais passons sur ce sujet. En tout état de cause, nous avons un soutien massif de l'État ; il reste significatif et supérieur à la moyenne de la strate, nous devons nous en féliciter collectivement. En page 84, le ratio des dépenses d'équipement rapportées à la population est également important ; vous l'avez commenté en disant que nous dépensons beaucoup plus que la moyenne de la strate. Vous avez même creusé l'écart par rapport à la moyenne de la strate ; le ratio a augmenté de 29 % par rapport à l'année dernière. Je crois que lorsque l'on présente les dépenses d'équipement, il faut présenter les ratios d'endettement, cela permet d'avoir une vision complète et non faussée de la situation. J'ai essayé de ne pas être trop long. Compte tenu de ces éléments, et de l'incertitude forte qui subsiste sur la déformation de nos équilibres financiers collectifs pour les trois ou quatre prochaines années, alors que des investissements importants sont nécessaires, et sur lesquels nous avons peu de visibilité dans les documents, nous nous abstenons sur le vote du budget primitif. Je précise, pour éviter de reprendre la parole tout à l'heure, que nous nous abstenons également sur le compte administratif, puisque vous en avez la pleine responsabilité, et que nous n'étions pas encore élus en 2019.

M. Guy LEFRAND

Merci. D'autres remarques, d'autres observations ? Oui.

M. Jean-Christophe BOULANGER

Merci, M. le Président. Mes propos s'adressent à M. GROIZELEAU, Vice-président Finances ; deux questions suite à l'examen du document que nous avons reçu concernant le Débat d'Orientation Budgétaire et le Budget primitif. J'ai lu en page 75 un paragraphe qui m'a interpellé ; il est indiqué que le secteur public peut avoir recours à des financements autres que les financements traditionnels, qui pourraient être obtenus en dehors du circuit bancaire, par des obligations ou par des recours à des courtiers. Il est précisé que la rémunération de ces investisseurs pourrait être moins importante que ce qui se pratique habituellement. Je voulais savoir s'il y avait des intentions de financement du fait de cette nouvelle opportunité, et si oui nous pourrions nous en inquiéter, parce que nous savons que les taux risqueraient d'être très différents. Comme vous l'avez signalé tout à l'heure, à 0,80 aujourd'hui il n'y aurait aucun intérêt à prendre un risque avec des taux capés bien au-delà. C'était ma première question. Vous l'avez signalé tout à l'heure ; le coût Covid est d'1,1 M€. Vous l'avez martelé à trois ou quatre reprises, c'est indiscutable, et c'était absolument nécessaire. Cependant, je vois en page 18, sur la section de fonctionnement du Budget Primitif, un montant d'1,1 M€ de rectes fiscales supplémentaires. Cela m'a fait écho, car nous pourrions penser que cette hausse de recettes ait été décidée pour compenser la dépense supplémentaire de 1,1€ liée à la crise Covid. C'est un rapprochement peut être simple, néanmoins 1,1 M€ de taxes supplémentaires, et 1,1 M€ de coût Covid, cela m'interpelle. Y a-t-il un lien de causalité ?

M. Bruno GROIZELEAU

Je vais répondre tout de suite à M. BOULANGER : tout d'abord, nous restons dans les banques traditionnelles. Concernant le coût Covid, aucun rapport avec le 1,1 M€ ; c'est un pur hasard. Il s'agit d'une estimation ; nous sommes incapables de dire combien cela coûte réellement. Nous avons réalisé un suivi budgétaire des dépenses, mais nous avons eu du mal à estimer les recettes. Nous avons fermé des piscines, nous n'avons plus de recettes de petite enfance, etc. Moins de personnes ont travaillé, il y aura donc peut-être une économie sur le personnel. C'est ainsi que nous avons travaillé ce montant d'1,1 M€.

Évidemment, quand on regarde le document, il nous manque 1,1 M€ ; d'habitude, on passe un budget, puis en juin, on passe un compte administratif avec un budget supplémentaire. Aujourd'hui pour le budget supplémentaire, nous allons faire le strict minimum des corrections à apporter, et le budget supplémentaire c'est ce 1,1 M€ du Covid. Puisque nous n'avons pas pu dans les arbitrages (nous ne pouvons pas le savoir), nous avons le 1,1 M€ à couvrir, pour répondre à ta question. Pour M. ROUGER, je voudrais répondre ; je ne suis pas d'accord avec vous, c'est normal. Je trouve que la situation 2019 d'EPN est bonne ; on le verra dans le compte administratif. Nous avons augmenté la dette, je l'ai dit, mais nous avons beaucoup investi ; l'actif net a augmenté. Nous avons pendant ce temps augmenté notre financement brut. Si on ne le couvre pas cette année, c'est en raison du Covid ; je n'avais pas le temps, car je n'étais pas Vice-président, mais je m'engage à effectuer un plan à moyen terme ; nous n'allons pas nous arrêter à une année. Nous allons nous projeter.

M. Jean-Christophe BOULANGER

Pardonnez-moi d'être insistant, mais en ce qui concerne le 1,1 M€ de recettes supplémentaires, sur quels postes envisagez-vous réaliser ces hausses de taux supplémentaires ?

M. Bruno GROIZELEAU

C'est seulement la base. Il n'y a pas eu d'augmentation de taux. Nous avons maintenu tous les taux. Ce sont les bases physiques d'EPN qui rapportent 1,1 M€. C'est l'État qui a revalorisé les bases, comme tous les ans, et cette revalorisation des bases de 1 % fait 1,1 M€ de recettes supplémentaires.

M. Guy LEFRAND

Merci. D'autres remarques ?

Le Conseil communautaire :

- **PREND ACTE** du rapport relatif aux Orientations Budgétaires 2020 et **DÉBAT** des orientations budgétaires 2020.

Budget primitif 2020

M. Guy LEFRAND

Nous mettons aux voix le Budget primitif 2020.

Le Conseil communautaire :

- **ADOPTE (moins 10 abstentions)** le Budget primitif 2020, arrêté à la somme, en dépenses, de 199 257 544 €.

Budget primitif 2020 - Modification d'AP/CP et d'AE/CP

M. Bruno GROIZELEAU

Les AP/CP sont au nombre de 10 au budget principal, 5 au budget de l'eau, 5 au budget assainissement. Une AP/CP est un montant de projet qui est éclaté sur les exercices à venir. Je ne vais pas prendre les délibérations une par une. Il n'y a pas de nouvelle AP/CP ; ce ne sont que des modifications de montants.

M. Guy LEFRAND

Des remarques, des observations ?

Le Conseil communautaire :

- **ADOPTE** les ajustements à apporter aux Autorisations de programme/Crédits de paiement (AP/CP) consécutivement à l'adoption du budget primitif 2020.

Budget principal - Avance sur la section d'investissement aux zones d'activité

M. Bruno GROIZELEAU

C'est une avance faite par le budget principal sur les budgets de zones. Auparavant, on creusait le déficit, sans faire participer le budget principal immédiatement. Aujourd'hui, nous souhaitons arrêter l'hémorragie des déficits de zones, et nous faisons tous les ans des participations.

Cette délibération est une participation au budget du Long Buisson 1 à hauteur de 105 763 €, de Long Buisson 2 à hauteur de 347 816 € et au Vallon Fleuri pour 229 000 €.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** le versement des avances (en section d'investissement) du budget principal aux budgets des zones d'activités ci-dessous, pour un montant total de 682 579 € et ventilé comme suit :
- Budget annexe du Long Buisson 1 : 105 763 €
- Budget annexe du Long Buisson 2 : 347 816 €
- Budget annexe du Vallon Fleuri : 229 000 €

Budget principal - Versement d'une subvention d'équilibre Zac du Long Buisson 1

M. Bruno GROIZELEAU

Cette délibération concerne le budget de fonctionnement ; il existe un déficit sur le Long Buisson 1 à hauteur de 32 385 € ; là aussi, le budget principal doit couvrir ce déficit.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- *APPROUVE le versement d'une subvention d'équilibre (en section de fonctionnement) du budget principal au budget annexe du long buisson pour 32 385 €.*
-

Budget Eau - Reprise de subventions d'équipement transférables

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit d'une reprise de subventions d'équipement ; nous amortissons la plupart de nos investissements, dont certains ont reçu des subventions. Il est donc possible de regarder le net et de dire que c'est une reprise. Quand on amortit, on crée une richesse pour l'investissement et une charge de fonctionnement ; là, c'est l'inverse, nous avons une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement. Le budget concerné est le budget Eau ; il est décidé, pour les exercices 2002 à 2016 (puisque cela n'avait pas été fait) de reprendre 253 374,29 €, pour les exercices 2014 à 2017 30 951,67 €, et pour 2018 11 713 €.

Le Conseil communautaire :

- *DÉCIDE, dans le cadre du budget Eau, la reprise des subventions transférables pour les subventions perçues du Conseil Départemental de l'Eure et de l'Agence de l'eau entre 2002 et 2016 pour la somme de 253 374,29 €, DÉCIDE la reprise des autres subventions transférables perçues de 2014 à 2017 pour la somme de 30 951,67 € et DÉCIDE la reprise des subventions transférables du Conseil Départemental de l'Eure perçues en 2018 pour la somme de 11 713 €.*
-

Budget Assainissement - Reprise de subventions d'équipement transférables

M. Bruno GROIZELEAU

C'est la même chose sur le budget Assainissement ; pour 2002 à 2013, il est décidé une reprise de subventions de 447 726,45 € (Agence de l'Eau) et de 165 681,69 € (Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau).

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- *DÉCIDE, dans le cadre du budget Assainissement, la reprise des subventions transférables de l'Agence de l'eau perçues de 2002 à 2013 pour la somme de 447 726,45 € et DÉCIDE la reprise des subventions transférables du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau perçues entre 2002 et 2013 pour la somme de 165 681,69 €.*
-

Budget Mobilité - Reprise de subventions d'équipement transférables

M. Bruno GROIZELEAU

C'est la même chose sur le budget Mobilités : reprise des subventions transférables perçues de 2002 à 2004 pour la somme de 129 737,30 € et 2012 à 2017 pour la somme de 225 013,48 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- *DÉCIDE, dans le cadre du budget Mobilité, la reprise des subventions transférables perçues de 2002 à 2004 pour la somme de 129 737,30 € et DÉCIDE la reprise des subventions transférables perçues de 2012 à 2017 pour la somme de 225 013,48 €.*
-

Budget Économie - Reprise de subventions d'équipement transférables

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit de la reprise des subventions transférables pour le budget Économie depuis la création du budget, soit 171 233,01 €, et de la reprise des subventions transférables chaque année, soit 37 916 € jusqu'en 2030, pour 37 487 € entre 2031 et 2035.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE**, dans le cadre du budget Économie, la reprise des subventions transférables perçues depuis la création du budget c'est-à-dire l'antériorité, soit 171 233,01 € et DÉCIDE la reprise des subventions transférables chaque année, soit 37 916 € jusqu'en 2030, pour 37 487 € entre 2031 et 2035, pour 27 256 € entre 2036 et 2040 et enfin 26 176 € entre 2041 et 2046

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais céder la parole à M. BOREGGIO pour qu'il assure la présidence de séance le temps des trois délibérations suivantes. Messieurs, c'est à vous.

Le Président quitte la salle ; la présidence est assurée par M. Sylvain BOREGGIO, 1^{er} Vice-président

Compte de gestion 2019**M. Sylvain BOREGGIO**

Délibération 75, compte de gestion 2019, mon cher Bruno.

M. Bruno GROIZELEAU

Vous le savez tous, nous avons dans notre collectivité un compte de gestion et un compte administratif ; les deux doivent être égaux, au centime près. Nous ne nous permettrions pas de présenter un compte de gestion au percepteur sans un rapprochement avec le compte administratif. Le résultat comptable sur le budget principal affiche un excédent de 20 M€ ; les restes à réaliser (9 M€) ne sont pas dedans.

M. Sylvain BOREGGIO

Des remarques ?

Le Conseil communautaire :

- **DÉCLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Trésorier Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.
-

Compte administratif 2019**M. Sylvain BOREGGIO**

Le compte administratif.

M. Bruno GROIZELEAU

Vous avez là une synthèse du compte administratif. Vous voyez dans le budget principal les restes à réaliser en investissement. Le budget principal affiche un résultat de 11 M€ : 6 844 M€ sur le fonctionnement et 4 159 M€ sur l'investissement. J'ai bien entendu M. ROUGER, mais quand le résultat sur le budget principal est de 11 M€, en tenant compte des restes à réaliser, je pense qu'on peut être content...

Concernant le budget Eau, la situation en 2014 affichait un résultat de -1,5 M€ ; aujourd'hui, nous avons un excédent de 1 666 M€. Fonctionnement : 3 185 M€. Investissement : -1 519 M€.

Budget Assainissement : 4 087 M€. Fonctionnement : 5 491 M€. Investissement : -1 404 M€.

Budget Mobilités durables : 2 129 M€. Fonctionnement : 1 764 M€. Investissement : 366 k€.

Nous allons passer aux moins ; ce sont les budgets de zones. Je rappelle qu'une zone d'activités n'est pas là pour être équilibrée ; on achète des terrains, on construit, on aménage, et on revend des terrains. Il peut y avoir un delta par rapport aux investissements que nous faisons, et c'est le budget principal qui récupère ces recettes ; cela crée de l'emploi, et les recettes des taxes ne vont plus sur les zones, mais sur le budget principal.

La ZAC du Long Buisson 1 est déficitaire de près de 4 M€.

La ZAC du Long Buisson 2 est déficitaire de 2 669 M€.

Le Vallon fleuri est déficitaire de 2,9 M€.

Les Surettes sont déficitaires de 1 824 M€.

Le Long Buisson 3 est déficitaire de 5,1 M€.

Ce sont des déficits comptables, mais nous avons des ventes de terrain à venir. Je rappelle à mes collègues qu'en 2014, nous étions déficitaires de 18 M€ ; de plus, des emprunts avaient été pris sur les budgets de zones, et qui creusaient ce déficit (1,5 M€ par an). Nous aurions pu avoir un déficit de 27 M€. Aujourd'hui, si je retire le Long Buisson 3, qui est une création, nous sommes en déficit de 11 M€. Nous serions passés de 27 M€ à 11 M€ : tous les ans, nous vendons des terrains, et le budget principal abonde (c'est normal, puisqu'il y a des recettes) sur ce déficit. Au Long Buisson 3, qui est une création, nous avons acheté des terrains, que nous sommes en train d'aménager ; il y a donc évidemment un déficit important. De même pour Vallon fleuri, que je connais bien : le déficit de zones est de 2,9 M€ ; il reste 45 000 m² à vendre, estimés à 30 €, soit 1,5 M€ à venir.

Le résultat cumulé, avec les restes à réaliser, est excédentaire en fonctionnement de près de 18 M€. Il est déficitaire en investissement de 16,5 M€. EPN est regardé par la perception et par la préfecture ; nous sommes excédentaires de 1,1 M€ pour l'année 2019. Voilà pour le compte administratif.

M. Sylvain BOREGGIO

Des questions, des remarques ? Nous pouvons procéder au vote.

Le Conseil communautaire :

- **DONNE ACTE (moins 11 abstentions)** à Monsieur le Président de la présentation faite du *Compte Administratif 2019, CONSTATE la concordance du Compte de Gestion avec le compte administratif aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser et ARRÊTE les résultats définitifs.*

Compte administratif 2019 - Affectation des résultats

M. Sylvain BOREGGIO

Point suivant : l'affectation des résultats.

M. Bruno GROIZELEAU

Je vous ai présenté le résultat 2019 ; reste à savoir ce que nous en faisons (c'est l'affectation).

Pour le budget principal, vous retrouvez l'excédent, les 20 M€ hors restes à réaliser. L'affectation conduit au 002 sur le fonctionnement, au 001 sur l'investissement. Il reste 7 158 M€ en fonctionnement et 13 214 M€ en investissement, sachant que le reste à réaliser est négatif de 9 M€. Nous ne serons donc positifs que de 4 M€. Voilà pour le budget principal. Votons-nous un par un ?

M. Sylvain BOREGGIO

Non, globalement.

M. Bruno GROIZELEAU

Je continue.

Budget Eau : l'affectation du résultat en fonctionnement est de 1 666 M€. En investissement, le résultat est déficitaire de 1 639 M€. L'affectation 1068 montre un besoin de financement sur l'année ; c'est le fonctionnement qui va nourrir ce déficit.

Budget Assainissement : l'affectation du résultat en fonctionnement est de 4 087 M€. En investissement, le résultat est déficitaire et le fonctionnement doit nourrir 1 404 M€.

Budget SPANC : les résultats sont déficitaires en fonctionnement et en investissement. Je rappelle que nous sommes déficitaires parce que nous avons fait beaucoup de cadeaux au départ ; nous avons fait payer les gens sur une vingtaine d'années, et nous avons eu des dépenses, c'est pourquoi nous avons été fortement déficitaires au départ. Ce déficit diminue.

Budget Mobilités : le résultat de fonctionnement est de 1 763 M€, le résultat d'investissement est de 1 870 M€.

Budget Économie : le résultat de fonctionnement est déficitaire de 1 632 €, le résultat d'investissement est de 715 959 €.

Budget Pépinière : le résultat de fonctionnement est déficitaire de 17 802 €, le résultat d'investissement est de 565 680 €.

Sont ensuite affichés tous les budgets zones, que j'ai commentés précédemment :

Long Buisson 1 : l'affectation sur le fonctionnement est de près de 40 000 €, avec un déficit de 4 M€.

Long Buisson 2 : le résultat de fonctionnement est de 136 558 €, le résultat d'investissement est déficitaire de 2,8 M€.

Les Surettes : le résultat de fonctionnement est de 55 000 €, le résultat d'investissement est déficitaire de 1 861 M€.

Miserey : le résultat de fonctionnement est de 41 000 €, le résultat d'investissement est déficitaire de 931 000 €.

Vallon fleuri : le résultat de fonctionnement est de 199 639 €, le résultat d'investissement est déficitaire de plus de 3 M€.

ZAC du Vallot : le résultat de fonctionnement est de 109 €, le résultat d'investissement est déficitaire de 516 000 €.

Marcilly : le résultat de fonctionnement est de 298 000 €, le résultat d'investissement est déficitaire de 565 000 €.

Droisy : le résultat de fonctionnement est de 91 000 €, le résultat d'investissement est déficitaire de 300 000 €.

Long Buisson 3 : très peu de fonctionnement, et un important déficit d'investissement de 5,1 M€.

Gauville Parville : le résultat de fonctionnement est déficitaire de 2 744 €, le résultat d'investissement est déficitaire de 18 246 €.

Fosse au buis : le résultat de fonctionnement est de 66 480 €, le résultat d'investissement est déficitaire de 130 000 €.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci. Des remarques, des commentaires ? Nous allons voter sur la totalité des résultats présentés par Bruno.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE (moins 8 abstentions), dans le cadre du Compte administratif 2019, l'affectation du résultat des différents budgets**

Le Président revient dans la salle et reprend la présidence

M. Guy LEFRAND

Merci, M. BOREGGIO de nous avoir accompagnés, merci, M. GROIZELEAU.

Centre de formation et de soin dentaire – Fixation de la durée d'amortissement des équipements à compter du 1er janvier 2020

M. Bruno GROIZELEAU

Pour le centre de formation et de soin dentaire, nous devons voter ce soir la durée d'amortissement des équipements :

- Fauteuils : 10 ans ;
- Lampes dentaires : 10 ans ;
- Appareils de radiographie panoramique : 10 ans ;
- Autres immobilisations : 5 ans.

M. Guy LEFRAND

Pas d'opposition sur ce dossier technique ?

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte, pour les catégories de biens ou les biens renouvelables acquis à compter du 1^{er} janvier 2020 pour le Centre de formation et de soins dentaires, les durées d'amortissement et le mode d'amortissement pour le budget principal EPN, DÉCIDE l'amortissement sur une année des biens d'un montant inférieur à 500 € et DÉCIDE l'application de la règle de calcul du coût moyen pondéré sur la valeur nette comptable pour la sortie des biens acquis par lot.**
-

Fonds de concours aux communes

M. Guy LEFRAND

Cette délibération n'est pas la dernière, puisque nous vous en proposons une supplémentaire.

Nous remercions la commune de Gauciel qui nous a alertés sur le fait qu'elle avait obtenu plus d'investissement que prévu ; elle nous a donc demandé une modification de la délibération.

M. Bruno GROIZELEAU

La commune de Gauciel n'a plus besoin de 1 662,50, mais de 664,50 € ; le tableau est donc modifié, ce qui fait un total de 216 221 €, pour 66 dossiers et 26 communes. Cela représente 662 000 € depuis le début de l'année. Il nous reste 1,3 M€.

Petite remarque : j'ai vu qu'il y avait beaucoup d'équipements informatiques (ce qui est normal en début de mandat) ; 18 PC sont demandés, à des prix différents. Je pense que si nous avons effectué un achat groupé via notre centrale d'achat, nous aurions eu des prix plus intéressants.

Je souhaite mettre à l'honneur l'un de nos collègues, qui a reçu un fonds de concours ; l'État lui a ensuite versé une subvention. Il aurait pu la prendre, et garder son fonds de concours. Il nous a prévenus et nous a demandé de le diminuer, bien qu'il l'ait inscrit dans ses comptes. J'ai trouvé que c'était très bien de le signaler.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je n'ose imaginer qu'il y ait des votes contre, ni même une abstention.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE les fonds de concours ci-après aux communes :**
- **34 403,57 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'aménagement d'aires de jeux,**
- **1 370,15 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour le remplacement d'un poteau incendie rue de la Fosse au Bossu,**
- **7 951,02 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour divers travaux à la cuisine du restaurant scolaire,**
- **937,78 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de panneaux de signalisation,**

- 21 244,40 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'un véhicule type camion benne,
- 9 456,96 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'arrachage des haies et la pose d'un mur de clôture au nouveau cimetière,
- 2 287,43 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour l'acquisition d'une autolaveuse,
- 621,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour la fourniture et la pose de stores occultants à l'étage de la mairie,
- 747 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour la fourniture et la pose d'un éclairage de sécurité au parking des services techniques et du local du comité des fêtes,
- 437,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour la fourniture et la pose d'un éclairage de sécurité au parking des commerces,
- 469,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Boncourt pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- 615 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bretagnolles pour la restauration du toit plat de la mairie,
- 416,45 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bretagnolles pour l'acquisition de mobiliers administratifs,
- 1 422,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bretagnolles pour la mise aux normes de sécurité de la salle des fêtes,
- 2 080 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bretagnolles pour la restauration des deux portails du cimetière,
- 819 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Champigny-la-Futelaye pour le remplacement de l'ordinateur de la mairie,
- 702,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Croth pour le remplacement d'un second poste informatique pour la mairie,
- 2 437,42 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'extension de l'enrobé autour de la salle des fêtes,
- 639 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'acquisition d'un poste informatique,
- 224,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'acquisition de deux râteliers pour vélos,
- 4 810 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour l'aménagement de la rue de la Forêt par la démolition d'un mur et la création d'une clôture,
- 943,02 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour la mise en place de panneaux de signalisation,
- 687,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour l'aménagement de la friche (barrière et clôture),
- 938,70 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la rénovation du tableau électrique de la salle communale,
- 6 694,27 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour l'aménagement d'un accès PMR pour une classe de l'école,
- 745 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la réhabilitation du circuit de promenade (panneaux d'information et bancs),
- 1 381 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la fourniture et la pose d'un lave-vaisselle au restaurant scolaire,
- 657 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fresney pour l'acquisition d'un poste informatique,
- 664,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour l'acquisition d'une machine de désinfection
- 4 998,22 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour le remplacement de volets roulants à l'école,
- 576,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour l'acquisition d'une armoire chauffante pour le restaurant scolaire,
- 5 363,57 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour la défense incendie (deux remplacements et deux créations : bouches et poteaux),
- 4 478,31 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour l'éclairage du petit terrain de football au stade,
- 3 133,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour l'acquisition d'une vitrine réfrigérée pour l'épicerie sociale,

- 1 986,67 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour la réfection de la toiture de l'église (chœur),
- 4 222 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour la réfection complète de l'éclairage de la grande salle du complexe sportif (financements DETR et Département),
- 1 618,81 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour l'acquisition de deux ordinateurs pour la mairie,
- 264,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'acquisition d'un abribus,
- 1 316,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'acquisition d'un but multisports pour l'école,
- 898,36 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la réhabilitation de la porte d'entrée bois de la cour pour l'accès à la maison des associations,
- 2 219,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Val-David pour le changement de la porte d'entrée de la salle des fêtes,
- 843,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Val-David pour l'acquisition d'un poste informatique,
- 1 915,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour la mise en conformité de l'entrée et de l'escalier de la mairie,
- 667,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour le changement des convecteurs de l'accueil de la mairie,
- 1 422,30 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour la rénovation de murs extérieurs et d'accès aux locaux communaux,
- 14 915,57 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour le renforcement du réseau et l'installation d'une bouche incendie,
- 2 065,18 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée,
- 315,90 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'acquisition de blocs de sécurité pour la salle des fêtes,
- 479,85 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mouettes pour le remplacement de deux portes au restaurant scolaire,
- 256,26 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mouettes pour l'installation d'un volet électrique à la fenêtre de l'accueil de la mairie,
- 324 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Parville pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- 1 821,20 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Parville pour l'acquisition d'un logiciel JVS,
- 9 470,32 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un aspirateur électrique nettoyeur de voirie,
- 6 600 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la pose d'une résine au sol de la salle du Clos Mulo,
- 2 796,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de mobilier pour la médiathèque,
- 451 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de matériels d'exposition,
- 6 651,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de matériels informatiques et bureautiques pour la mairie, les écoles et le nouveau service Espace jeunes,
- 1 684,85 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de mobilier pour les écoles,
- 3 497 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour le déplacement d'armoires électriques de marché et remplacement de l'une d'elles,
- 5 771,86 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour le remplacement de la chaudière et du ballon d'eau chaude de la salle Vicomte,
- 3 372,95 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de cinq défibrillateurs,
- 1 232,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un fourneau deux feux et deux fontaines à eau pour le restaurant scolaire,
- 2 942,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de deux autolaveuses pour les deux salles des fêtes (une par salle),

- 458,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de six boucles auditives portatives,
- 6 633 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la remise en état du système de roues pour les portes du hangar de l'aérodrome,
- 741,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- 1 010,51 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Sassey pour l'acquisition et la mise en place d'un défibrillateur,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 9 197 € attribué par délibération le 12 mai 2020 à la commune de Gragny pour la mise en sécurité de la salle Gérard Philippe et **DECIDE** le versement d'un fonds de concours revu à la baisse, d'un montant de 3 679 € à la commune de Gragny pour la mise en sécurité de la salle Gérard Philippe. La commune bénéficie finalement de subventions non prévues initialement (financements DETR et Département),

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 1 602,60 € attribué par délibération le 12 mai 2020 à la commune de Reuilly pour l'acquisition d'une réserve incendie et **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours revu à la baisse, d'un montant de 470,17 € à la commune de Reuilly pour l'acquisition d'une réserve incendie suite à une erreur administrative.

Dégrèvement de CFE

M. Guy LEFRAND

J'ai l'honneur de vous présenter la délibération 80, sous couvert de l'urgence (article L2121-12 du CGCT). Cette délibération était à prendre avant le 30 septembre. Il s'agit d'un dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne, dans des secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Quelqu'un s'oppose-t-il à ce que nous délibérons sur cette délibération ? Je vous en remercie, je vais donc laisser M. GROIZELEAU la présenter, avec l'accompagnement éventuel de Mme AUGER sur la partie technique.

M. Bruno GROIZELEAU

Vous avez tout dit ; il s'agit d'un dégrèvement exceptionnel. C'est l'article 3 du troisième projet de la Loi de Finances, qui permet ce dégrèvement pour les secteurs touchés par la crise : tourisme, hôtellerie, restauration, culture, transport aérien, sport et événementiel. Sont éligibles les entreprises de ce secteur réalisant moins de 150 000 € de chiffre d'affaires. Ce dispositif de l'État vient compléter le dispositif d'EPN consistant à rembourser cette année 100 % de la part intercommunale de la CFE 2019 des entreprises et des commerces du territoire.

Stéphanie peut dire quelques mots de plus. Faites passer le message : il faut que les entreprises fassent la demande.

Mme Stéphanie AUGER

Ce dispositif concerne le CFE 2020, sur des secteurs très précis. Or, actuellement, nous instruisons les dossiers pour la CFE 2019. En effet, il y a peu de demandes émanant de communes ; le dispositif n'est peut-être pas assez connu. C'est à vous, Mesdames et Messieurs les maires, de prévenir et informer vos commerces qu'ils peuvent bénéficier d'une exonération de CFE EPN. Ils peuvent aller sur le site internet d'EPN.

M. Guy LEFRAND

Pour 2020, seuls 123 commerces l'ont demandé, dont seulement 5 font partie de l'ex CCPN/CRSE. Rappelez-le à vos commerces ; ils ont jusqu'au 30 septembre pour faire cette demande.

Ce dégrèvement exceptionnel est limité à certains secteurs ; certains nous ont demandé si nous pouvions l'élargir ; non, car il s'agit d'un dispositif gouvernemental, que nous ne pourrions que voter tel que. Vos commerces peuvent demander le remboursement de la CFE 2019.

M. Youssef ERRAMACH

Les commerces de mon secteur sont en zone rurale et ne sont pas concernés par le décret. Des salons de coiffure, des instituts de beauté peuvent être concernés par ces problèmes ; deux, trois commerces de mon village étaient fermés pendant la crise du Covid.

Mme Stéphanie AUGER

Ils peuvent bénéficier du dispositif d'EPN, pas du dispositif de l'État, mais ils doivent faire la demande sur le site internet d'EPN. Le dispositif de l'État est un dégrèvement, et concerne des secteurs bien particuliers, que Bruno GROIZELEAU a nommés. Le dispositif d'EPN est un remboursement de la CFE, voté par EPN ; le boulanger, le salon de coiffure, peuvent y prétendre.

M. Guy LEFRAND

Je mets aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **INSTAURE** le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire tel que prévu par l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 et **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.
-

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, voici les dates des deux prochains conseils communautaires : le mardi 13 octobre et le mardi 15 décembre. Nous ne savons pas encore où. Aujourd'hui, nous sommes ici ; c'est l'occasion de remercier en votre nom les équipes du Cadran qui nous accueillent et nous permettent de faire vivre la démocratie dans les meilleures conditions possibles.

Mes chers collègues, vous avez voté 80 délibérations ; je vous invite à prendre un verre à côté. Je vous souhaite de très belles vacances. Merci à tous.

La séance est levée à 21 heures.